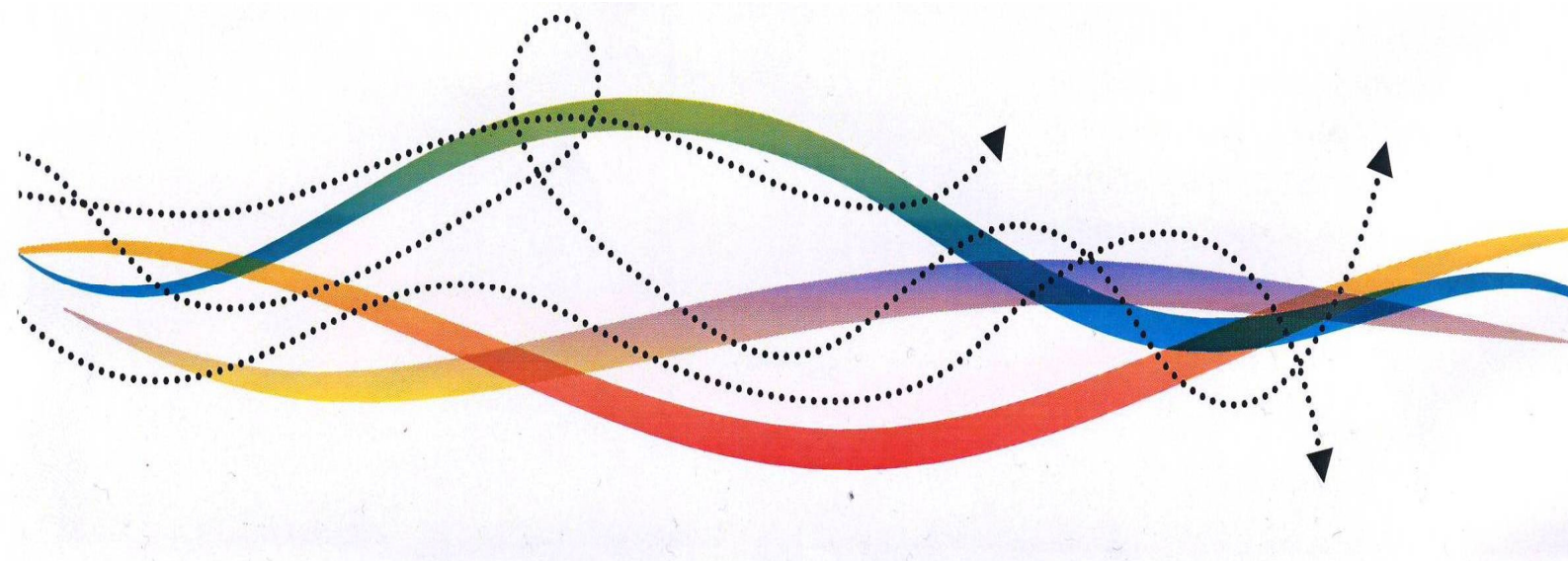


ITEP CHÂTEAU SAGE



Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2014-2019



Château Sage – Association loi 1901
Déclarée le : 10 juillet 1929 – n°1237
Modifiée le : 8 juillet 2008 - n°W313009640
Siège social : 99, rue Réguelongue – 31100 Toulouse
Tél. : 05 61 07 18 60 – Fax : 05 61 07 65 85
secretariat@itepchateausage.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Finalité du projet d'établissement.....	3
La démarche qualité et l'évaluation :	3
La dynamique du changement :	3
La démarche participative :	3
La vision prospective et stratégique :	4
L'approche globale et cohérente avec l'organisation sociale et médico-sociale :	4
Méthodologie du projet d'établissement	4
1 - Auteur du projet	4
2 - Déroulement du processus	5
3 - Définition du projet stratégique	5
Analyse du contexte de la commande publique	6
TITRE « I » :	9
PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE DE L'ASSOCIATION ET DE L'INSTITUT	9
Chapitre 1 : Présentation générale	10
1 - Personnalité de l'association gestionnaire	10
2 - Type et forme de gestion	10
3 - Historique.....	12
4 - Capacités.....	13
5 - Périodes de fonctionnement	14
6 - Implantation, locaux, conditions d'accès de l'ensemble des services	14
7 - Zone d'intervention	16
Chapitre 2 : Contexte et environnement.....	18
1 - Objectifs définis par le Programme Régional de Santé.....	18
2 - Contexte démographique	18
TITRE « II » :	19
LA POPULATION ACCUEILLIE : CARACTERISTIQUES, BESOINS, RESSOURCES.	19
Chapitre 1 : Besoins identifiés, besoins exprimés, besoins potentiels.....	20
Chapitre 2 : Spécificité de l'établissement au regard de la population accueillie	22
Chapitre 3 : Evolution, perspectives.....	22
TITRE « III » :	23
LES OBJECTIFS ET EFFETS RECHERCHES.....	23
Chapitre 1 : Références et orientations de l'Institution	24
1 - Une approche institutionnelle	25
2 - Un travail collectif qui requiert une élaboration permanente : apprendre de l'autre	26
3 - Des dispositifs : supports concrets de ces valeurs	26
4 - La pluralité des références... au service des jeunes	27
Chapitre 2 : La dimension institutionnelle du soin	27
1 - L'accompagnement d'un processus d'élaboration psychique	28
2 - L'accès aux apprentissages	28
3 - L'ouverture à l'espace social.....	28
TITRE « IV » :	29
LES POINTS D'APPUI.....	29
Chapitre 1 : La politique GRH.....	30
1 - La Politique de Gestion des Ressources Humaines.....	30

1-1 Le développement des compétences des professionnels.....	30
1-2 L'accompagnement au changement.....	32
1-3 La prévention de l'usure professionnelle.....	33
2 - La mise en œuvre de la Politique de Gestion des Ressources Humaines	35
Chapitre 2 : Démarche qualité et évaluation interne	35
Chapitre 3 : Prévention et traitement de la maltraitance, promotion de la bientraitance	36
Chapitre 4 : l'association et la participation des usagers et de leur famille	36
1 - Groupe d'expression de la « vie sociale »	37
2 - Les réunions générales des parents.....	37
3 - L'information des familles.....	37
4 - Les fêtes institutionnelles	37
5 - Mise en œuvre des outils énoncés dans les articles L 311-3 à L 311-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles	38
6 - Projets à mettre en œuvre.....	39
Chapitre 5 : Les partenaires de l'Etablissement	39
1 - L'engagement dans les actions partenariales	39
2 - Typologie des partenaires.....	40
3 - Les missions des partenaires.....	43
Chapitre 6 : La gestion des risques.....	45
TITRE « V » :.....	48
L'ACCOMPAGNEMENT	48
Chapitre 1 : La personnalisation de l'accompagnement.....	49
1 - Le dispositif d'admission et d'accueil.....	49
2 - Le dispositif d'élaboration et de suivi des projets personnalisés	49
2-1 Référence et coordination de projet.....	50
2-2 Le déroulement de la réunion d'élaboration	50
2-3 La place du jeune et des parents dans l'élaboration et le suivi du projet individuel.....	50
3 - La contractualisation.....	51
Le contrat de séjour :	51
L'avenant au contrat de séjour	51
4 - Le dossier de l'usager.....	52
4-1 Procédure d'accès au dossier.....	52
4-2 Contenu du dossier.....	52
5 - L'accompagnement des familles et des jeunes	54
5-1 La notion de « famille »	54
6 - La fin de l'accompagnement.....	57
Chapitre 2 : L'interdisciplinarité.....	63
1 - L'espace « tempo »	63
1-1 Les caractéristiques de l'espace Tempo	66
1-2 Organisation et fonctionnement de l'espace « TEMPO »	66
2 - Les activités coordonnées.....	67
2-1 Définition et concepts de base.....	67
2-2 Les objectifs des activités coordonnées : Une réponse aux besoins des jeunes	67
2-3 L'organisation : un ajustement entre indication et adaptation.....	68
2-4 Des moyens vastes et variés soumis à une évaluation régulière	70
3 - Professionnels et compétences mobilisées	71
CONCLUSION :.....	72
LE DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION DANS LES CINQ ANNEES.	72

INTRODUCTION

Finalité du projet d'établissement

Le projet d'établissement de l'ITEP Château Sage s'inscrit dans un processus d'amélioration de l'offre sociale et médico-sociale s'exerçant tant sur le plan externe qu'interne. Il vise à repositionner en permanence l'établissement au regard des nouvelles problématiques des adolescents accueillis et à leurs évolutions.

Pour parvenir à cet objectif, ce processus obéit à une « philosophie générale » dont il convient de préciser les principales orientations.

La démarche qualité et l'évaluation :

Le projet d'établissement a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations sociales et médico-sociales dans son acception la plus large et la plus noble.

En définissant le choix et le champ des activités sociales et médico-sociales, le projet d'établissement s'affirme clairement comme l'élément structurant de l'ensemble des composantes de l'établissement, notamment de sa visée pluridisciplinaire et dans le cadre d'une évaluation continue de la qualité du dispositif.

La dynamique du changement :

Véritable vecteur du changement, le projet d'établissement vise à mobiliser les ressources et potentialités afin de répondre le mieux possible aux sollicitations externes et internes.

Il s'efforce d'accroître la flexibilité par rapport à ses acteurs et à ses utilisateurs.

La démarche participative :

Le projet d'établissement repose sur la mobilisation d'un maximum d'acteurs de l'établissement.

Le processus doit permettre une perception et une appropriation concrètes par chaque membre du personnel.

La vision prospective et stratégique :

Le projet d'établissement repose sur une réflexion prospective qui s'attache à analyser :

- Les évolutions futures de l'environnement de l'établissement,
- Les changements internes qui pourraient survenir à moyen ou long terme.

Cette étude prospective permet ainsi d'identifier des évolutions probables que l'établissement devra prendre en compte et auxquelles il lui faudra s'adapter, en s'y préparant dès que possible.

L'approche globale et cohérente avec l'organisation sociale et médico-sociale :

Le projet d'établissement traduit un double effort de synthèse :

- D'une part, la mise en cohérence des différentes logiques sociales, médico-sociales, économiques et culturelles,
- D'autre part, l'adéquation des options proposées avec les orientations et les priorités nationales, régionales et départementales.

Méthodologie du projet d'établissement

1 - Auteur du projet

Le projet d'établissement a été préparé par la Direction de l'établissement:

- Avec la participation des représentants de l'ensemble des personnels de l'établissement.
- En connexion directe avec le processus de la démarche qualité et d'évaluation dans lequel l'établissement est engagé.

Le projet d'établissement a ensuite été soumis à l'avis :

- Des instances représentatives du personnel : le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel.
- Du groupe d'expression de la « vie sociale ».

Enfin, le projet d'établissement a été définitivement approuvé par le Conseil d'Administration, dans sa séance en date du

2 - Déroulement du processus

Le projet d'établissement de l'ITEP Château Sage 2013-2018 se présente comme une actualisation des dispositifs présentés dans le projet précédent. Il tient compte des axes d'améliorations issus de la démarche d'évaluation interne et intègre les nouveaux dispositifs mis en œuvre et évalués.

Analyse des besoins :

Les besoins de l'établissement ont été évalués grâce :

- Aux tableaux de bord de suivis quantitatifs et qualitatifs,
- A l'exploitation des relevés de conclusions des séances des groupes d'expression des salariés,
- A l'exploitation des relevés de conclusions des séances des groupes d'expression « vie sociale »,
- A l'exploitation du travail d'évaluation interne.

3 - Définition du projet stratégique

Sur la base du bilan de l'existant et de l'analyse des besoins, cette troisième phase a permis de définir l'ensemble des orientations susceptibles de contribuer au fonctionnement optimal de l'établissement, eu égard à sa situation préexistante.

Les orientations ont été traduites en programmes d'actions décrivant les nouvelles organisations ou structures à mettre en place.

Ainsi:

- Le projet d'établissement de l'ITEP Château Sage constitue la démarche globale d'une institution qui vise à mobiliser ses ressources dans un sens partagé, connu de tous, et adapté aux caractéristiques de son environnement et des spécificités de la population qu'elle accueille.
- Il s'appuie sur des choix d'objectifs et d'actions, visant à orienter de manière déterminante et pour le moyen terme les activités et le fonctionnement de l'ITEP en lien avec le socle légal général et spécifique.

Il entend affirmer plusieurs engagements forts :

- C'est au projet de s'adapter de façon continue aux besoins des usagers et non l'inverse.
- L'établissement rejette toute forme de discrimination ou de sélection : un jeune qui se présente aux rendez-vous pour l'admission se voit systématiquement proposé une offre d'accompagnement.

- Il n'est pas mis en place de périodes dites d'observation, mais des rendez-vous destinés à construire les modalités d'un projet singulier.
- Il n'est pas pratiqué d'exclusion conformément aux textes en vigueur.
- Aucun dogmatisme n'est soutenu, la pluralité des approches théoriques cohabite pour enrichir les solutions possibles.
- La mutualisation des moyens, par le biais de conventions de coopérations est l'outil privilégié d'amélioration et d'enrichissement de l'offre de soin
- L'accompagnement actif des jeunes et de leur famille dans la co-construction des projets personnalisés se présente comme une ressource essentielle à la bonne évolution de l'accompagnement.

Analyse du contexte de la commande publique

Le secteur de l'action sociale et médico-sociale traverse une période de mutation décisive. Toutefois, les grands axes de cette mutation sont posés depuis les années quatre-vingt et confirmés par la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 et par la loi « Handicap » du 11 février 2005.

Ce contexte législatif procède :

- d'une part, d'une logique économique, celle d'une rationalisation des objectifs et des dépenses et d'une optimisation des moyens dévolus, logique qui se traduit par l'élaboration de schémas, la concentration de pôles ressources, l'amélioration du rapport qualité-coût des services, la recherche d'innovation en matière de dispositifs,
- d'autre part, d'une logique sociale et culturelle, celle d'une participation sociale accrue des personnes en situation de handicap, ainsi que d'une normalisation des relations entre prestataires et bénéficiaires des services, dans le respect des droits de ces derniers.

Ces évolutions nous amènent à réinterroger notre positionnement, anticiper l'avenir et élaborer une stratégie de développement.

Ce projet d'établissement se manifeste ainsi par un document d'orientation conçu pour assurer un consensus professionnel et une pérennité à l'établissement. Il en définit précisément l'utilité, le positionnement et la nature.

Ces nouvelles orientations des pratiques, telles le recentrage sur le bénéficiaire, la priorité accordée à l'inclusion, l'interdisciplinarité, le travail en partenariat plus ouvert sur l'extérieur, la nécessité d'évaluer l'efficacité des dispositifs et la demande de transparence de leur fonctionnement, entraînent toute une série de questions fondamentales à notre niveau en matière d'évolution :

- des besoins des personnes bénéficiaires,
- des concepts (le handicap, l'inclusion, la participation sociale, la compensation, la non-discrimination, le soin etc.),
- des dispositifs, des établissements et services, ainsi que des pratiques professionnelles,
- de management, d'organisation et d'évolution des fonctions,
- des modalités de financement.

La loi du 2 janvier 2002 se présente comme une réforme fondamentale du secteur et de ses dispositifs.

Il s'agit donc d'articuler les composantes du projet d'établissement autour du service à rendre. Si le fait d'œuvrer pour le bien-être de la personne est assez banalisé dans le mieux disant social, c'est qu'il est largement sous-entendu par beaucoup de praticiens comme une finalité évidente de leur action. Cependant, il figure souvent au titre de principe éthique et humaniste, tandis qu'il s'agit désormais d'en faire également un principe méthodologique.

En effet, la pression constante du « vivre avec » et la gestion du quotidien risquent d'évacuer toute interrogation plus fondamentale sur la pertinence réelle du service par rapport à une population et un environnement donné. Autrement dit, ce projet d'établissement ne se borne pas à une déclaration d'intentions : sans restreindre l'ampleur de sa mission, il doit être en mesure de définir des objectifs plausibles quant au bénéficiaire et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

En lien avec la loi « Handicap » du 11 février 2005, le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 et sa circulaire d'application n°2007-194 du 14 mai 2007, situent la spécificité des ITEP dans le dispositif médico-social et les conditions d'organisation et de fonctionnement qui en découlent.

Dans ce cadre, nous allons mettre en évidence :

- La mission dévolue à l'établissement,
- Le service qu'il rend, et la pertinence de ce service eu égard à une population clairement identifiée quant à ses besoins et caractéristiques,
- L'environnement et le réseau relationnel dans lequel il s'inscrit,
- La méthodologie générale qui préside à son fonctionnement, et notamment sa capacité à personnaliser ses prestations en fonction des bénéficiaires et à les organiser sous forme de projets de promotion,
- La validité des objectifs opératoires qu'il s'assigne,
- La nature et l'adéquation des moyens dont il se dote, tant sur le plan humain que matériel pour assurer ses prestations,
- Les modes d'évaluation qu'il utilise pour apprécier la qualité du service rendu,
- Les types de communication et de participation qu'il instaure avec les bénéficiaires et leurs familles,
- Son organisation, ses modes d'utilisation et d'agencement des ressources humaines et matérielles.

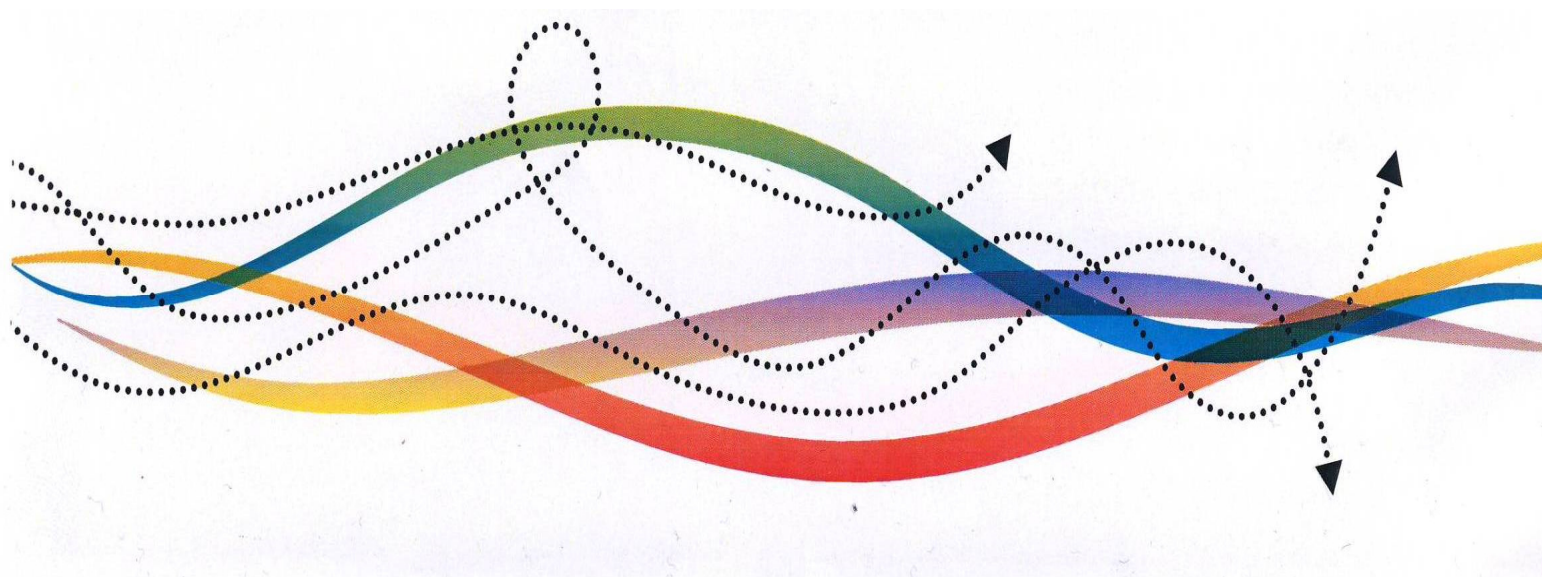
La mise en place de projets personnalisés s'avère indispensable pour décliner le projet d'établissement en fonction des situations particulières de

chacun. Le projet personnalisé mettra notamment l'accent sur :

- La capacité d'identifier les besoins des bénéficiaires, de capter leurs attentes et de déterminer des options et des priorités d'action,
- La capacité d'adapter les prestations à ces attentes et besoins,
- La capacité d'évaluer les effets des procédures en matière de réponse aux besoins, ainsi que la qualité de ces réponses,
- La capacité d'apporter au bénéficiaire et à sa famille un appui relationnel et technique.

Cette approche exige des équipes pluridisciplinaires une flexibilité suffisante pour s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire et adopter des réponses à géométrie variable. Ce projet personnalisé conduit à des formes de contractualisation entre les praticiens de l'établissement et le bénéficiaire ou ses représentants légaux, qu'il s'agit d'impliquer et d'associer à chaque fois que cela est possible.

TITRE « I » :
**PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE DE
L'ASSOCIATION ET DE L'INSTITUT**



Chapitre 1 : Présentation générale

1 - Personnalité de l'association gestionnaire

L'institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique « Château Sage » est géré par l'Association Château Sage, déclarée à la Préfecture de la Haute Garonne le 8 juillet 1929, et enregistrée sous le n°1237. Les statuts de l'Association ont été modifiés le 8 juillet 2008 sous le n°W313009640. Son siège social est sis 99 rue Réguelongue, à Toulouse.

Le Conseil d'Administration est composé d'un collège de personnes physiques et d'un collège de personnes désignées (Municipalité de Toulouse).

Conformément aux nouveaux statuts, l'Association a pour but :

« De manière générale, l'Association a pour but la gestion d'un établissement destiné à apporter une prestation de service aux personnes en difficulté, adolescents ou adultes des deux sexes, grâce à des moyens et à des stratégies de «soins» et « d'éducation » sociaux et/ou médico-sociaux, tels que définis dans le projet d'établissement et permettant l'accès à la citoyenneté de la personne sujet de son développement. »

2 - Type et forme de gestion

1) Type de l'établissement

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT		ITEP Château Sage
NATURE DE L'ETABLISSEMENT		Accompagnement d'adolescents de 14 à 20 ans présentant des troubles psychologiques. Internat, semi-internat mixtes
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	Rue et numéro	99 rue Réguelongue
	Commune	31100 Toulouse
	Département	Haute Garonne
NUMERO FINESS		310780564

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT		ITEP Château Sage
NATURE DE L'ETABLISSEMENT		Accompagnement d'adolescents de 11 à 20 ans présentant des troubles psychologiques. SESSAD mixte
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	Rue et numéro	3, place du fer à cheval
	Commune	31300 Toulouse
	Département	Haute Garonne
NUMERO FINESS		310008289

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT		ITEP CHATEAU SAGE
NATURE DE L'ETABLISSEMENT		Accompagnement d'adolescents de 11 à 20 ans présentant des troubles psychologiques. SESSAD mixte
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	Rue et numéro	22 rue Cazeneuve
	Commune	SEYSSSES
	Département	Haute Garonne
NUMERO FINESS		310022256

2) Forme de gestion

NOM DE LA PERSONNE MORALE QUI ASSUME LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT	ASSOCIATION CHATEAU SAGE	
ADRESSE de la personne morale	Rue et numéro	99, rue Réguelongue
	Commune	31100 Toulouse
	Département	Haute Garonne
Forme d'exploitation de la personne morale	Type	Association
	FINESS Gestionnaire	310000278
	SIRET	77694474600010
	Date de publication ou d'approbation des statuts	1 ^{ère} déclaration en préfecture de la haute Garonne N°1237 du 10 juillet 1929. Approbation des statuts actuels le 8 juillet 2008.
REPRESENTANT LEGAL de la personne morale	Nom et prénom(s)	Anne-Marie CANU
	Qualité	Présidente du Conseil d'Administration
	Adresse personnelle	19 rue de la Fontaine des Cardans 31520 RAMONVILLE St AGNE

3 - Historique

L'Association Château Sage a une longue expérience de la gestion d'un établissement médico-social. Depuis 1952, l'établissement est installé dans un domaine légué par la Famille SAGE à l'Archevêché de Toulouse, dont les biens temporels sont gérés par l'Association dite « La Lauragaise d'éducation Populaire ». Un contrat de location est signé entre les deux associations jusqu'en 2038.

Le domaine est dénommé « CHATEAU SAGE » d'où le nom de l'établissement.

C'est en 1953/1954 que l'établissement initial, à l'époque « Centre Familial Ménager », a pris une orientation nouvelle, pour se tourner vers les jeunes filles en difficultés et qu'il a reçu les premiers agréments de l'Inspection Principale de la Population, de la Sécurité Sociale et de l'Aide Sociale, devenant le premier Institut Médico Professionnel du Département.

Depuis, son évolution en matière d'agrément est la suivante :

- 16 Août 1955 : Agrément définitif de la Section Médico-Professionnelle
- le 5 novembre 2003, Habilitation de L'ITEP Château Sage
- Le 12 août 2008 Arrêté Préfectoral autorisant la transformation de l'IR Château Sage en ITEP.
- Le 19 mars 2010 arrêté d'autorisation pour la création de 20 places de SESSAD par redéploiement
- Le 1 Avril 2010 avis de conformité définitive du SESSAD Seysses.
- Le 1^{er} Avril 2011.avis de conformité définitive du SESSAD Seysses pour 25 places
- Le 4 juillet 2013 autorisation pour les deux SESSAD pour un abaissement de l'âge de début d'accompagnement : 11-20 ans

Enregistrement auprès de l'éducation nationale :

Un Contrat Simple signé le 10 juillet 1978, lie l'établissement à la Préfecture de la Haute-Garonne et à l'Education Nationale au titre d'Ecole Privée Elémentaire.

Le dernier Avenant avec effet au 1^{er} septembre 1997 fait état de deux classes et demie, donc de deux postes et demi d'instituteurs rémunérés par le Ministère de l'Education Nationale.

Dans le cadre de l'application du décret du 4 avril 2009 relatif à la coopération Education Nationale et établissements médico-sociaux, une nouvelle convention est en cours.

L'établissement est enregistré :

N°0311824 pour l'Enseignement Elémentaire,

N°0311206 pour l'Enseignement Technique.

Il est habilité par le Préfet de la Haute-Garonne à percevoir la Taxe d'Apprentissage.

4 - Capacités

Depuis sa dernière habilitation, le 5 novembre 2003, « L'ITEP Château Sage » dispose des moyens d'accueil suivants :

	14-16 ans	16-20 ans	11-20 ans	
Accueil en internat : MIXTE	20	14		34
SESSAD centre-ville			35	35
Accueil en semi-internat : MIXTE	15			15
SESSAD Seysses			25	25
TOTAL GÉNÉRAL				109

5 - Périodes de fonctionnement

L'établissement est ouvert en moyenne 190 jours par an. Il fonctionne certains jours fériés et la première quinzaine du mois de juillet. Le personnel bénéficie des droits à congés conventionnels (convention du 16 mars 1966). L'application des 35 heures de travail hebdomadaire est réalisée sous la forme d'une annualisation basée sur une activité de 39 heures par semaine travaillée.

Les services d'accompagnement ambulatoire fonctionnent pendant une partie des périodes de vacances scolaires.

6 - Implantation, locaux, conditions d'accès de l'ensemble des services

Accompagnement de jour et de soirée :

L'ITEP Château Sage, d'une superficie de cinq hectares est implanté dans le Sud-ouest de Toulouse dans le canton 12, rive gauche de la Garonne, dans le quartier de Saint-Simon, au numéro 99 de la rue Règuelongue. Une deuxième entrée se situe au numéro 13 rue Antoine Bayés.

Classée « espace vert », la majeure partie de la propriété permet de bénéficier, dans la ville même de Toulouse, d'un cadre de verdure calme, tout en permettant un contact permanent avec la vie citadine.

Les locaux dont la superficie totale est de 3 163 m² sont identifiés selon les désignations A, B, C, D, E, F, G, H. Chaque lettre correspond à une entité singulière au niveau du bâti.

L'établissement comporte :

- des locaux à usage collectif recevant du public,
- des locaux à usage professionnel,
- des locaux à usage privé (logement de fonction d'un ouvrier d'entretien).

La situation de l'établissement permet une très grande accessibilité par les transports en commun (bus et métro). La proximité de l'établissement avec le tissu économique local permet le développement de liens avec des petites et moyennes entreprises et favorise les parcours d'insertion en milieu professionnel.

Cette situation permet d'envisager une très grande souplesse dans les accompagnements et favorise un travail d'autonomie et de pré-professionnalisation en ouvrant un éventail très large d'implantation de lieux de stage par exemple. La proximité entre lieu de vie habituel du jeune et lieu d'accompagnement autorise par ailleurs la mise en place de dispositifs personnalisés.

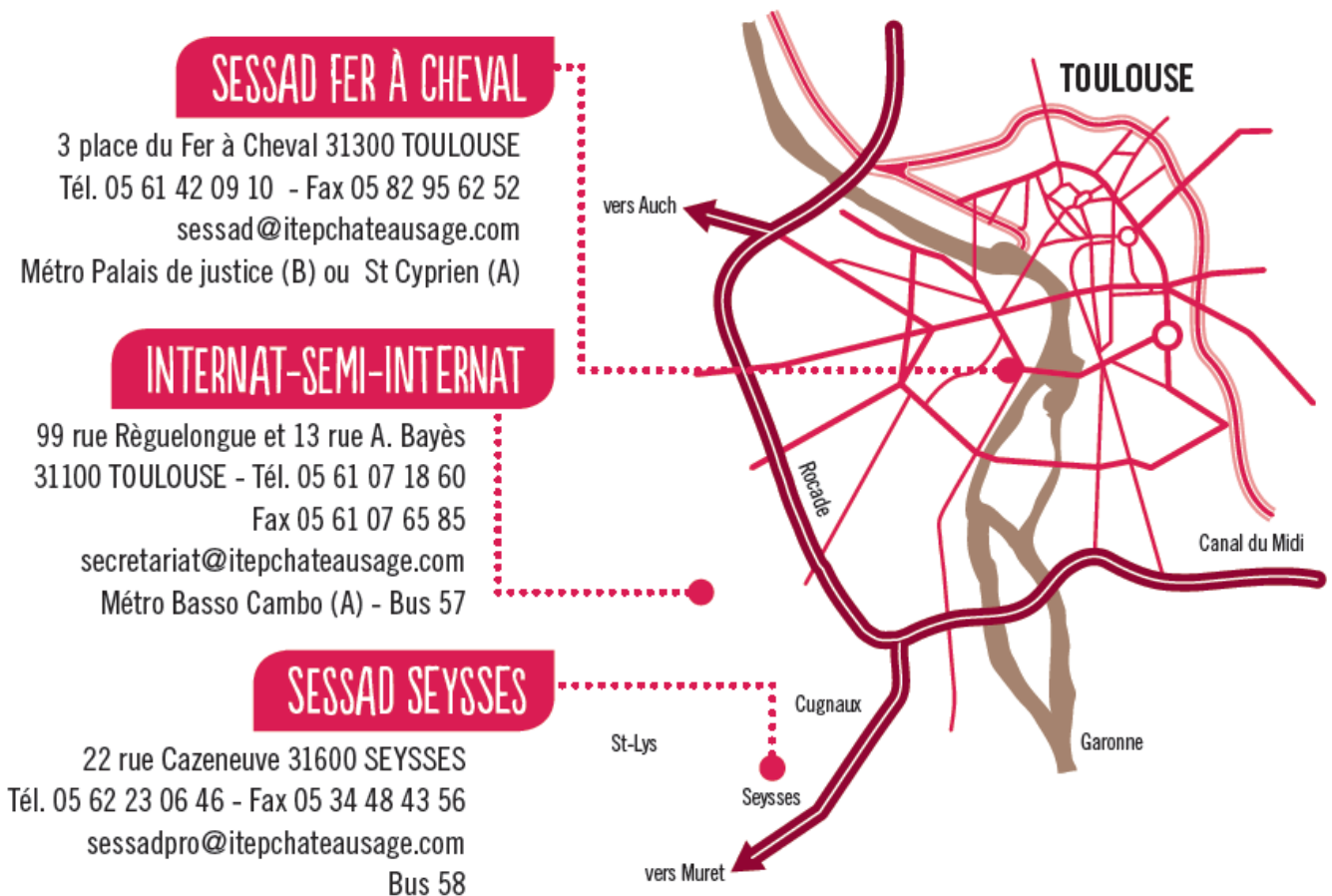
Accompagnement ambulatoire :

Deux SESSAD sont déployés en zone urbaine et peri-urbaine.

Le SESSAD du fer à cheval au cœur de la ville.

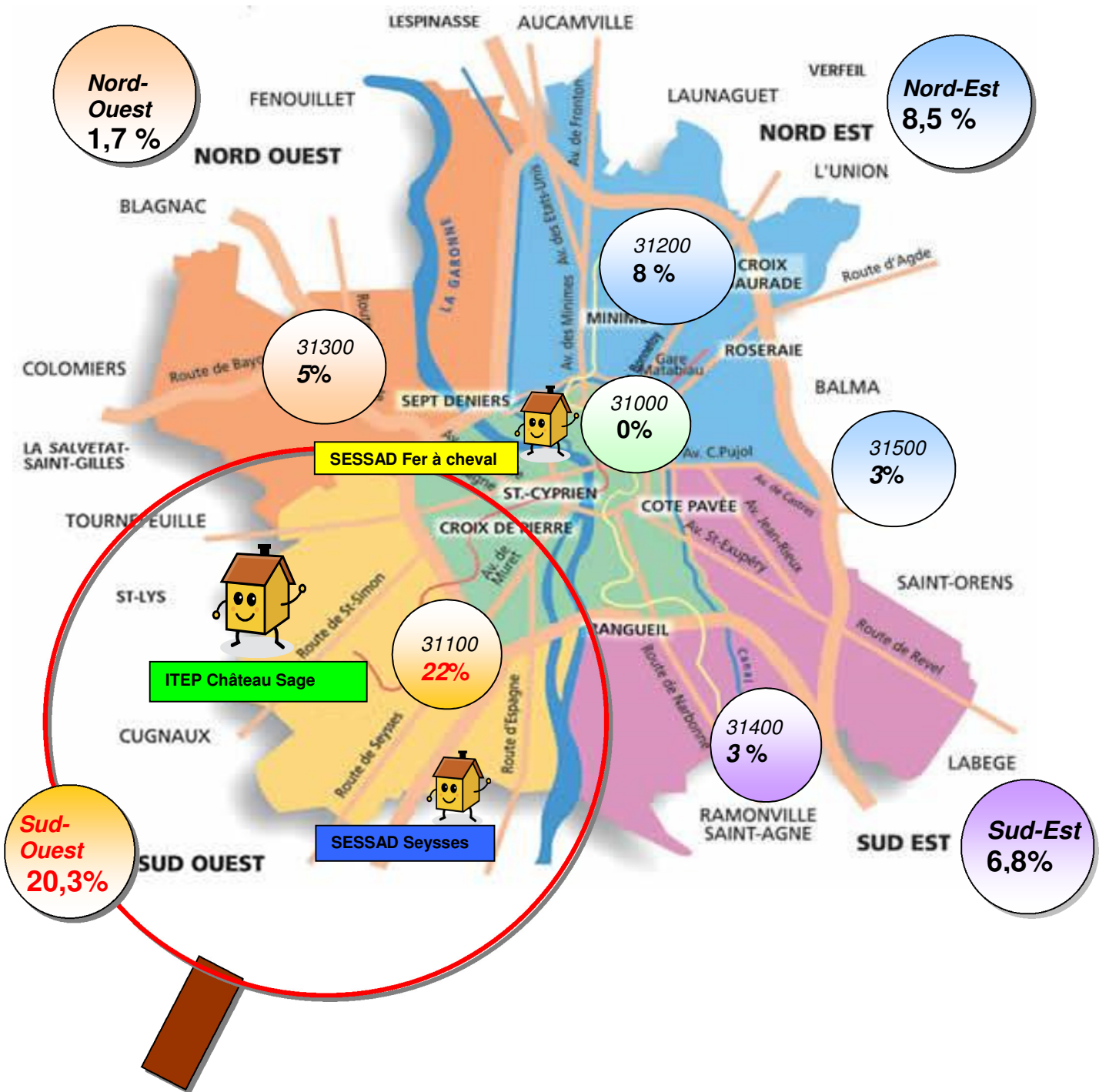
Le SESSAD Seysses dans le sud-ouest Toulousain, pour répondre aux besoins du territoire Seysses-St Lys notamment.

Ces services sont à proximité immédiate des transports en commun.

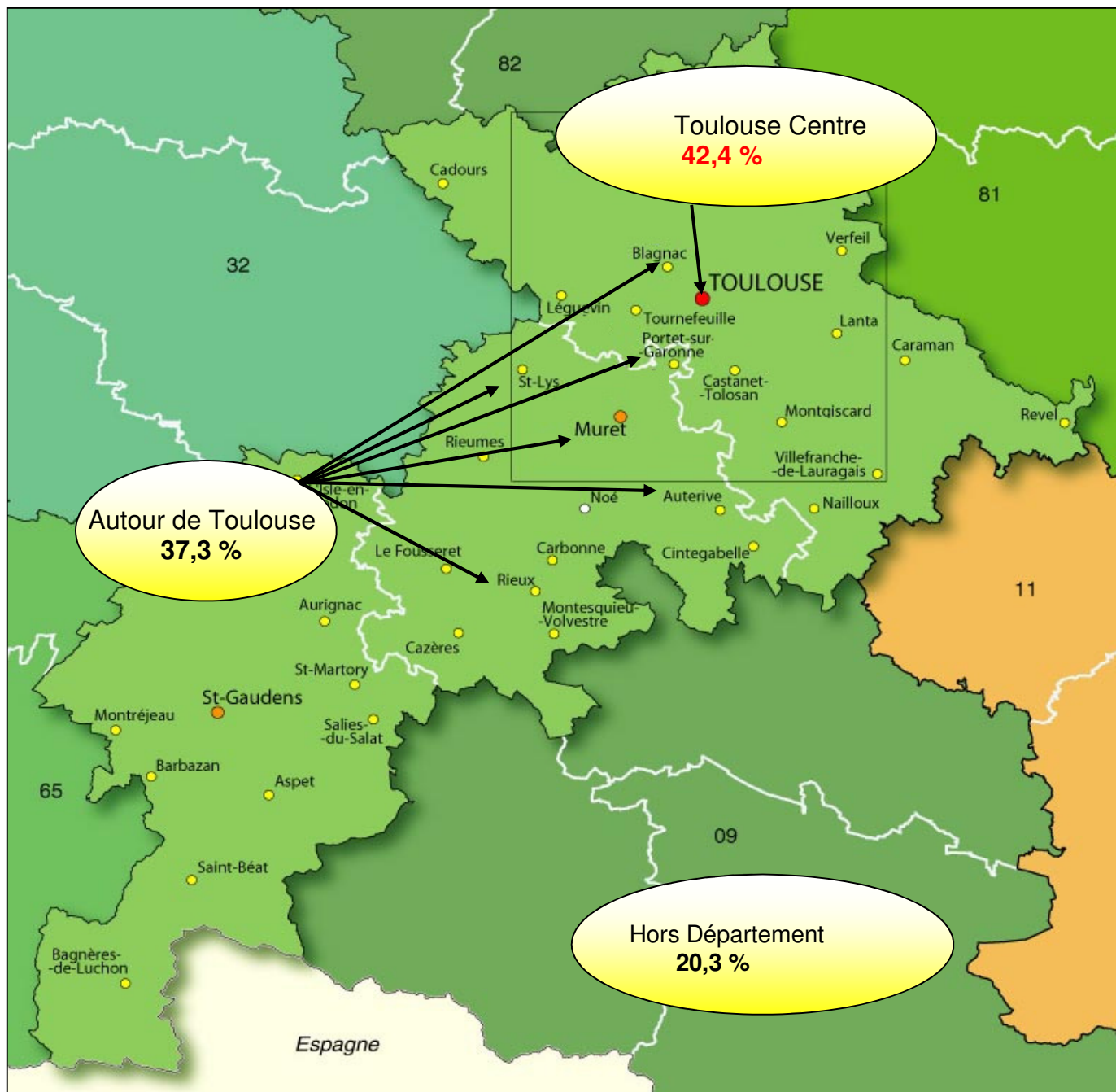


7 - Zone d'intervention

REPARTITION DANS LE SECTEUR TOULOUSAIN



REPARTITION DANS LE DEPARTEMENT



Chapitre 2 : Contexte et environnement

1 - Objectifs définis par le Programme Régional de Santé

Ce document, arrêté en juillet 2012 met notamment l'accent sur :

- La nécessité d'intensifier les collaborations avec le secteur sanitaire,
- L'accroissement des mutualisations au sein du secteur,
- L'adaptation de l'offre aux besoins évalués sur le territoire.

Nous nous appuyerons par ailleurs sur un travail d'échange et d'évaluation interne notamment sur les spécificités de la population accueillie.

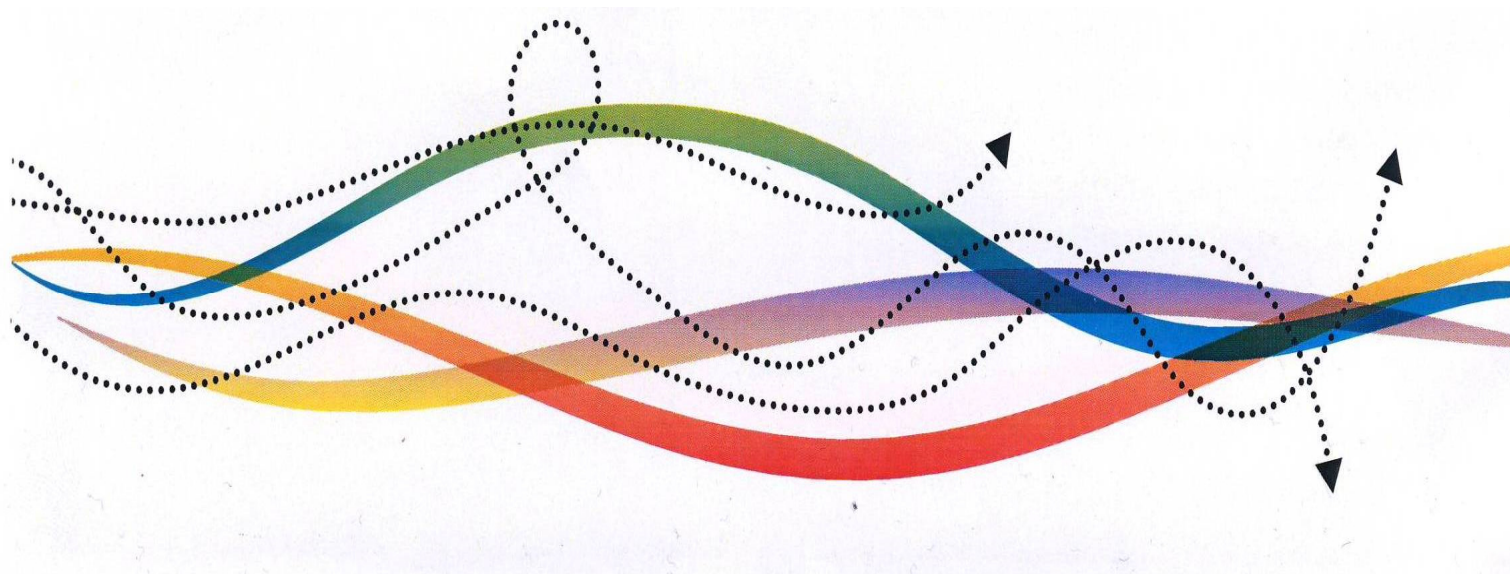
2 - Contexte démographique

Au 1^{er} janvier 2006 la Haute-Garonne comptait 1 186 000 habitants, soit 140 000 habitants de plus qu'en 1999. C'est la plus forte augmentation de population des départements français, loin devant la Seine-Saint-Denis. La Haute-Garonne devient ainsi le 15^e département par sa population. La croissance y atteint 1,8 % par an et s'accélère depuis les années 90. Ce rythme est deux fois et demie plus élevé qu'en moyenne en France.

L'espace hors de l'aire urbaine de Toulouse compte 108 000 habitants et accueille 1 000 personnes par an entre 1999 et 2006, soit 1 % de plus chaque année. Cet espace, qui occupe la moitié sud du département, bénéficie aussi du desserrement démographique de l'agglomération toulousaine. L'afflux migratoire engendre une croissance de 1,4 % par an.

L'évolution globale de la population montre des taux de variation positifs très importants dans le département. Cet accroissement de la population se situe notamment sur la tranche d'âge des 15-19 ans. Ces tendances nous semblent confirmer la nécessité de pérenniser et développer des structures médico-sociales à visée pré-professionnelles.

TITRE « II » :
**LA POPULATION ACCUEILLIE : CARACTERISTIQUES,
BESOINS, RESSOURCES.**



Chapitre 1 : Besoins identifiés, besoins exprimés, besoins potentiels

L'ITEP Château Sage accueille des adolescents « qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ... » (art. D 312.59.1 décret 6 janvier 2005).

Dans un contexte social où l'injonction de conformité et de réussite individuelle est de plus en plus prégnante, ces adolescents en grande fragilité psycho affective et sociale, se trouvent de plus en plus en situation de rupture et de vulnérabilité.

C'est en effet sur fond de fragilisation du lien social et/ ou de répétition d'échecs sur les plans scolaires, professionnels et sociaux que ces adolescents et jeunes majeurs sont orientés à l'ITEP Château Sage.

Ainsi, les questions déjà présentes à l'adolescence (émergence de la sexualité, séparation, autonomie...), viennent réactiver chez ces jeunes des questions déjà au centre de leur problématique et mettent en exergue leurs propres difficultés.

Chaque histoire est singulière, il serait réducteur de tracer un profil type des jeunes accueillis mais nous pouvons souligner quelques traits remarquables qui évoquent une réalité bien difficile à « classer ».

Comme le souligne le texte de l'AIRE de 2003 (travaux préparatoires au Décret de 2005) des qualités et des potentialités réelles sont présentes pour chacun de ces jeunes. Des capacités de réflexion, une vivacité d'esprit, une capacité à développer des stratégies de compensation, leur permettent de se présenter de manière adaptée dans un contexte qui ne réactive pas leur problématique. Ces qualités vont de pair avec une grande capacité à détecter les failles, les limites, les résistances des institutions et des personnes. Il apparaît, de manière assez fréquente chez ces adolescents, un contrôle difficile des émotions, des affects massifs envahissants, et une tendance à l'agir se manifestant par des représentations d'actes de violence, d'agressivité dirigée vers autrui ou contre soi. Les affects peuvent envahir le temps et l'espace de la relation de façon directe, crue, sans censure ni retenue. La peur de l'échec envahissante peut amener des attitudes de défiance, de provocation ou de repli et d'isolement. Au sentiment de mésestime de soi, se rajoute souvent une certaine forme de détresse existentielle et une forte quête affective. Dans un même mouvement, le sentiment d'incomplétude et de dépendance peut provoquer des attitudes de fuite, de rejet et de rupture, quelles qu'en soient les conséquences pour soi et les autres. Ainsi les relations avec autrui sont souvent traitées dans l'immédiateté, sans véritable distance, et dans une alternance de comportements régressifs, de défis et dans des rapports de force ou des attitudes de retrait. Même si cela peut apporter des compensations jubilatoires, du plaisir immédiat, il y a en fond un désarroi profond. Faute de pouvoir être mentalisée, la tension est évacuée par l'agir.

L'instant est privilégié. Le vécu est morcelé, juxtaposé, sans chronologie.

L'Autre peut rapidement être vécu comme intrusif, persécuteur, et l'adolescent pour échapper à ce sentiment d'emprise insupportable, peut soit s'extraire du réel, soit réaliser des passages à l'acte destructeurs.

Les représentations des rôles et des places des représentants familiaux ne sont pas clairement établies, sont peu ou mal délimitées. Une certaine confusion des liens intergénérationnels expose chacun aux fluctuations d'affects, dans un univers où

chacun peut « faire sa loi » au gré des pulsions des sentiments, des circonstances. La recherche de limites peut être alors incessante chez certains jeunes : tentative de structuration qui n'aboutit pas.

Ces manifestations n'ont pas le caractère d'un caprice, elles ne cèdent pas au rappel ou au changement d'interlocuteur, elles se renforcent même face à l'injonction. Il s'agit là de difficultés psychiques qui apparaissent insurmontables sans aide extérieure consentie.

La singularité de chaque jeune accueilli est prise en compte quel que soit le type de trouble présenté.

Le singulier, marque de chacun n'est pas assimilable à l'autre.

Cette singularité va pourtant devoir vivre dans un collectif, avec d'autres, pairs et adultes, et s'accommoder de la vie sociale et de ses contraintes.

La prise en compte de la particularité de chaque jeune s'effectue dans un travail au cas par cas, au quotidien, par tous les praticiens ainsi que dans les dispositifs de pré admission, d'évaluation, de proposition d'accompagnement. Il s'agit de construire des projets d'accompagnement à partir de ce qui est amené par le jeune et sa famille au travers de ce qui est dit, montré, exposé, voire mis en acte ou aussi bien nié, caché, travesti, ou non-dit.

Les jeunes expriment souvent par leurs comportements l'économie familiale dont ils sont à la fois l'objet et l'enjeu. Les modalités relationnelles se font alors sur un mode de projection, d'incorporation et de déplacement, engendrant des résistances, accentuant les défenses.

La notion d'écartèlement culturel est également à prendre en compte. La non connaissance de la culture d'origine ou de celle des générations antérieures rend difficile l'accès à une autre culture.

Les jeunes accueillis ont souvent peu de connaissances de leur lignage, de leur histoire. Il y a beaucoup de morcellement dans celle-ci, avec un manque de références sur un temps long ce qui engendre des difficultés pour se projeter dans un avenir. Leur histoire est souvent peu révélée d'où un déficit de mémoire, un manque d'impact émotionnel. Les jeunes n'ont pas connaissance du désir de leurs parents, celui-ci n'est pas « mis en mots ». Cela peut entraîner des troubles de la construction, des moments dépressifs, et contrarier l'évolution de leur propre désir. Ils ont le sentiment de devoir être conforme, alors que leur vécu « affectif » est déficitaire.

Chapitre 2 : Spécificité de l'établissement au regard de la population accueillie

Cette spécificité, construite dans l'histoire de l'évolution de l'établissement, de ses pratiques et des troubles traités, lui ont fait occuper une place identifiée sur le champ de la prise en charge de jeunes très gravement désinsérés du tissu social, scolaire, pré-professionnel.

Le dispositif interne et sa modularité sont des données fondamentales pour à la fois répondre aux besoins et à l'intensité des troubles tout en évitant les phénomènes d'institutionnalisation ou d'effets de groupe.

Si cette réponse est particulièrement en adéquation avec les définitions issues du décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 et de la circulaire du 14 mai 2007 relative aux ITEP et les besoins émergents depuis plusieurs années, elle nécessite de s'adapter et de tenir compte de la fragilité et l'instabilité des accompagnements : ruptures, flottements, fuites, va et vient... et donc des effets sur l'activité préjudiciables...

Chapitre 3 : Evolution, perspectives

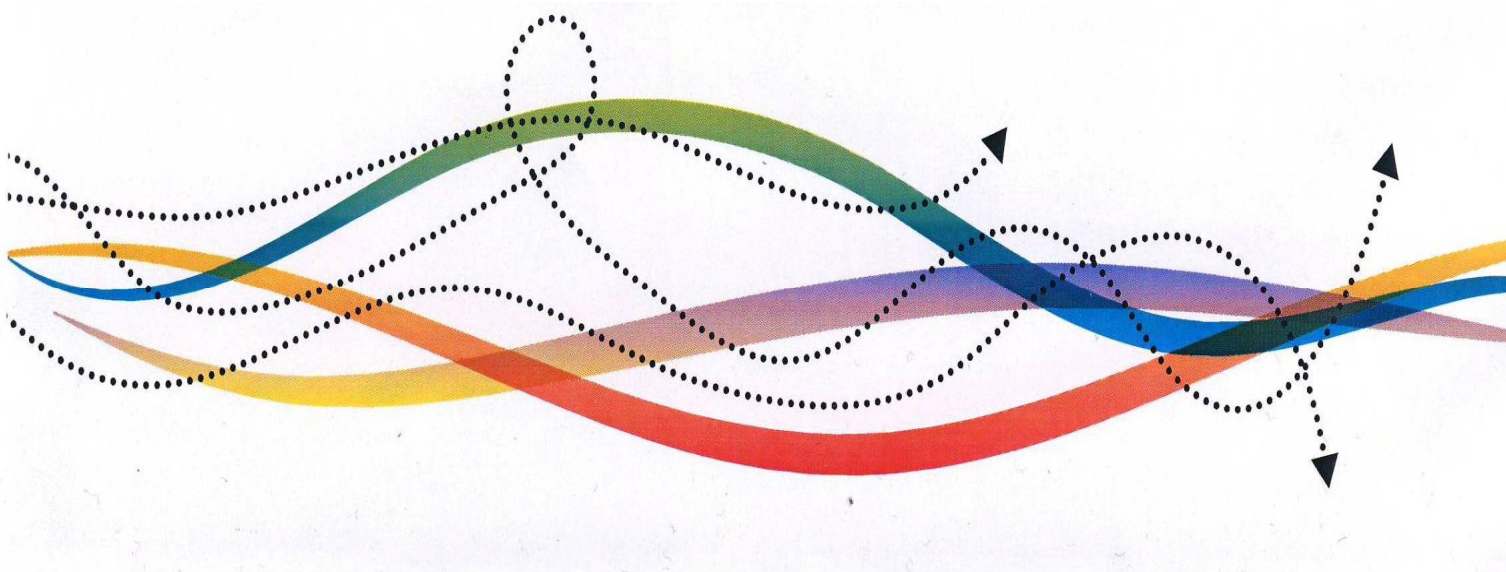
Compte tenu de ce contexte global, le projet s'articule sur les axes de développement suivants :

- Développer une approche clinique centrée sur l'institution, l'utilisateur, et sa dynamique évolutive,
- Développer les partenariats et les collaborations,
- Développer la participation des usagers,
- Développer l'association des familles,
- Diversifier les modes de prise en charge.

Ces axes se déclinent dans les différentes modalités d'interventions développées, ils sont complétés par deux orientations liées :

- La nécessité de développer des coopérations et des partenariats ayant une pertinence territoriale, technique et économique et de les formaliser,
- Le développement de dispositifs souples et inventifs dans l'offre de soin des cas dits « complexes ».

TITRE « III » :
LES OBJECTIFS ET EFFETS RECHERCHES



Chapitre 1 : Références et orientations de l'Institution

L'action médico-sociale menée par l'établissement :

- Tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et/ou à en corriger les effets.
- Repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux concernés par son activité, et notamment les personnes handicapées au sens de la loi du 11 février 2005 et sur la mise à leur disposition de prestations adaptées.
- Est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de toutes les personnes avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacune d'entre elles et en leur garantissant un accès équitable. Elle s'exerce dans l'intérêt général et dans le cadre de l'agrément conféré par les autorités de tutelle.

Dans ce cadre, l'établissement s'engage à respecter les principes éthiques et déontologiques fixés :

- par le code de l'action sociale et des familles,
- par la ou les chartes nationales et internationales de référence.

Dans le cadre des valeurs fondamentales exposées ci-dessus, les principes d'action de l'établissement sont les suivants :

- Développer la qualité :
 - respecter et faire respecter les droits des personnes accueillies,
 - assurer la sécurité des personnes et des biens,
 - lutter contre l'exclusion,
 - lutter contre la maltraitance,
 - accueillir et informer de manière claire et loyale,
- Définir un projet de vie,
- Impliquer et associer les familles et les jeunes accueillis,
- Etablir un projet de soins :
 - organiser et coordonner les soins,
 - entretenir des relations avec les professionnels libéraux.
- Elaborer un projet social :
 - moderniser les relations sociales,
 - valoriser les acquis professionnels,

- améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels,
 - développer la formation.
- Développer la coordination,
 - Développer la communication et les partenariats.

Dans une visée clinique globale attachée à l'institution et à l'utilisateur considéré comme un sujet, inclus dans un environnement avec lequel il interagit, l'ITEP Château Sage se réfère aux modalités de l'institution soignante : L'institutionnel participe à la mission de soin qui lui est impartie et ne constitue pas un frein à celle-ci.

1 - Une approche institutionnelle

Le cadre de vie offre un espace institutionnel d'expérimentation à dimension thérapeutique qui ne doit constituer ni un enfermement, ni un cadre dans lequel serait proposé un modèle pour conformer les comportements.

Le contexte dans lequel se déclinent les pratiques doit pouvoir être évolutif, s'adapter au mieux aux besoins repérés, et aussi participer aux mutations nécessaires.

D'où l'importance de la notion d'accueil qui caractérise une des premières dimensions de l'institution. Elle implique certaines conceptions:

- L'adaptabilité aux difficultés présentées et non l'idée de se prémunir contre elles,
- La capacité à tolérer des manifestations qui parasitent l'évolution des usagers afin de permettre l'évolution et le soulagement de ceux-ci,
- La rigueur quant à la considération de ces troubles et l'importance qu'on leur accorde alors même qu'ils sont issus d'une population jeune, adolescente et souvent stigmatisée.

Les cadres proposés, s'ils incluent souplesse, sécurité et tolérance, ne peuvent pas pour autant tout accepter des débordements pathologiques. L'institutionnel apparaît alors être le garant de cet équilibre, comme il est le garant d'un cadre de vie acceptable pour chacun, alliant en permanence la question de l'individuel et du collectif, de l'autorité, de la limite, de la convivialité, du respect des normes et de la sécurité, conciliant protection et possibilité pour le jeune de mener son expérience jusqu'à ce qu'elle puisse faire sens pour lui.

Il s'agit donc de proposer un espace suffisamment contenant et apaisant pour que puisse s'exercer une pratique de soin et l'expérimentation de celle-ci par le jeune.

En ce sens, le cadre de vie est un moyen important de l'accompagnement, l'environnement doit être propice au thérapeutique et reste un des outils de travail permettant prise de parole, responsabilité, décision, et essais d'expériences pour le jeune.

L'accompagnement du jeune dans cette « traversée » ne peut donc s'envisager que sous la forme d'un nouage, d'une articulation, d'une interaction des interventions incluant tous les services, toutes les formes d'attention, de maintenance de ces conditions.

2 - Un travail collectif qui requiert une élaboration permanente : apprendre de l'autre

Pour ce faire, un dispositif d'accueil des troubles apparaît nécessaire, dispositif élaboré qui implique des préalables : une distanciation et un recul nécessaires, une lecture, un déchiffrement, parfois un décryptage voire une traduction des troubles. Notre conception se détache à minima de représentations véhiculées ou préconçues. Nous considérons en effet que c'est aussi l'évolution de notre regard sur les adolescents et leurs troubles qui induisent eux-mêmes les changements et les évolutions.

Les troubles nécessitent des solutions trouvées, des réponses à un problème, une question, un complexe, voire une énigme. Ils empêchent, gênent l'inscription dans la vie sociale, sont porteurs de souffrance.

Dans ce registre, la violence et l'agressivité sont des manifestations qui, malgré leurs effets, n'en sont pas moins à décrypter.

Ces troubles nous renvoient au fait que, d'une part, quelque chose échappe au sujet, et d'autre part, que l'on ne peut viser l'harmonie totale de l'individu.

Selon nous, ces troubles psychologiques sont donc à appréhender du côté du symptôme et des sens qui y sont rattachés.

Pour produire un travail, c'est-à-dire pour pouvoir élaborer, il est nécessaire de se dissocier de l'héritage des représentations de la société et de se saisir de ce qui est dit au travers des troubles. Ceci permet de pouvoir se laisser enseigner par la pratique tout en s'appuyant sur certains repères théoriques.

3 - Des dispositifs : supports concrets de ces valeurs

L'ensemble des dispositifs d'élaboration, d'articulation permettent de maintenir une dynamique d'équipe. La mise en place des entretiens d'évaluation auprès des personnels peut également s'inscrire dans ces préoccupations.

D'autre part, la qualité de l'organisation interne et des modes de fonctionnement des différents pôles (thérapeutique, éducatif, pédagogique) entre eux, est à la base du dispositif d'accueil de ces troubles. L'identité de chaque pôle est un préalable à la possibilité d'une articulation autour de chaque situation.

De plus, le projet personnalisé d'accompagnement constitue une proposition de réponse aux troubles présentés et de traitement de ceux-ci. Il implique un travail d'élaboration collégial. Dans ce travail, le médecin psychiatre veille à la dimension thérapeutique de ce projet.

Ainsi, l'accueil des troubles ne se réduit pas à supporter ceux-ci au sens de les subir. Il s'agit de construire des trames suffisamment solides afin, non seulement d'être en capacité de les accueillir, mais également de viser leur apaisement.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) n'est pas un outil « figé » dans le temps. C'est un écrit de référence mais dont il est loisible d'adapter et de faire évoluer en permanence les modes de réalisation.

Si pour des raisons d'organisation, les évaluations de ces projets sont fixées dans le temps et non reproductibles à loisir, elles restent des moments où l'on réfère, par

rapport à un point fixe, l'évolution effective. Le nouveau projet tient compte de cette évolution et fixe de nouveaux horizons.

L'élaboration du PPA nécessite, au-delà de la participation de tout professionnel impliqué, le point de vue de chacun même si un accompagnement direct n'est pas prévu ; l'élaboration concerne tout autant un praticien qui n'intervient pas directement, ou celui qui n'est pas référent direct du jeune.

Ces interventions doivent être adaptées et adaptables, tenant compte des difficultés rencontrées par le jeune, elles supposent l'invention, la construction en permanence de supports, de médiations, qu'ils soient thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques. L'organisation globale privilégie la référence au tiers dans une logique de médiation, mais aussi de triangulation afin d'aider le jeune ainsi que le professionnel à ne pas s'enfermer dans des situations duelles.

Ce dispositif nécessite également une bonne appropriation des outils par les professionnels des trois pôles existants. Une ouverture aux différentes conceptions des praticiens dans les différents pôles: l'éducatif doit faire la place conceptuellement à la part du thérapeutique et du pédagogique ; le thérapeutique à celle de l'éducatif et du pédagogique, le pédagogique à celle de l'éducatif et du thérapeutique...

4 - La pluralité des références... au service des jeunes

L'intelligence de la cohabitation est la complémentarité, le respect des différences. C'est une donnée qui ne peut qu'induire des effets facilitant dans l'accueil de populations ayant déjà à souffrir de discrimination. L'accueil de la cohérence devrait être largement pallié par l'enrichissement réciproque dans la multiplicité des regards à visée soignante.

Chaque jeune, à chaque moment de son évolution, peut par cette diversité rencontrer une formule d'aide d'accompagnement adéquate à ce moment de sa vie.

C'est le nouage qui permet la non-complétude de chaque pôle, mais aussi leur intrication, leur articulation autour de chaque jeune. Chacun, de sa place, dans sa spécificité, participe à cette articulation. Chacun, avec ses références propres, concourt aux soins des jeunes accueillis, Chaque intervenant, à sa place et dans sa fonction, est un acteur qui joue un rôle individuel dans un collectif et participe à l'accompagnement à visée thérapeutique des jeunes. Ce travail de composition institutionnelle doit être producteur de soin pour les jeunes accueillis dans l'établissement.

Chapitre 2 : La dimension institutionnelle du soin

« La dimension institutionnelle est inscrite dans un cadre qui situe les limites du possible et de l'interdit, se centre sur l'ouverture pour chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, d'un espace relationnel qui le sollicite. L'intervention a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances, grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui ».

L'accompagnement en ITEP constitue un lieu de passage temporaire, évolutif et modulable qui a pour but de favoriser un travail d'élaboration psychique.

1 - L'accompagnement d'un processus d'élaboration psychique

Il s'agit de susciter chez chaque jeune le désir d'en savoir un peu plus sur ce qui l'anime, l'intéresse, lui pose problème, interfère dans sa relation aux autres

Ce travail d'élaboration accompagné doit amener l'enfant ou le jeune à rechercher, expérimenter des façons singulières de s'accommoder de ses capacités et de ses difficultés.

La dimension thérapeutique ne se réduit pas à des interventions isolées, le soin est envisagé dans une dimension institutionnelle avec les notions du soin direct et du soin indirect.

2 - L'accès aux apprentissages

L'ensemble des équipes concourt à permettre aux usagers de multiplier les expériences, les découvertes, les rencontres, pour favoriser un processus de prise de conscience progressive de ce qui freine l'accès aux apprentissages, pose problème dans la relation avec les autres, ou constitue les ressources, les potentiels de chaque jeune.

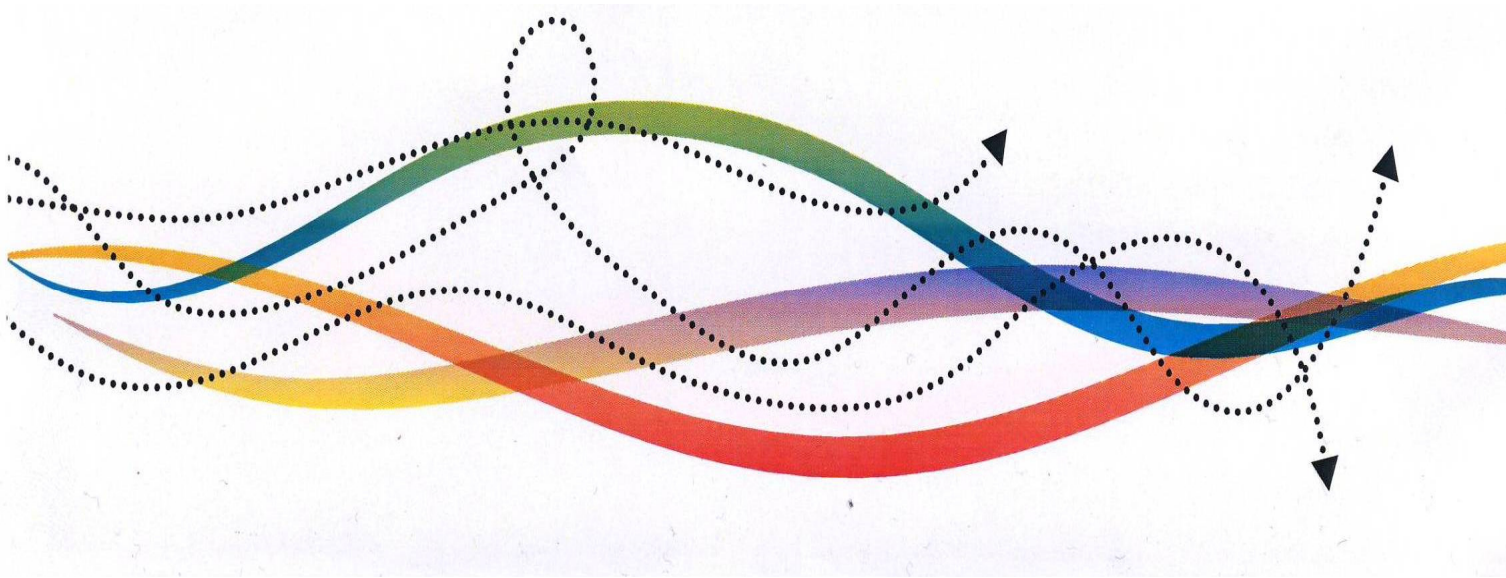
Conformément à la loi du 11 février 2005, "l'ITEP favorise le maintien ou prépare le retour des jeunes qu'il reçoit dans les écoles ou les établissements scolaires".

La scolarisation en ITEP doit pouvoir offrir les conditions permettant certes la poursuite ou la reprise des apprentissages mais dans un cadre soignant. On entend par là un cadre permettant l'expression de mouvements affectifs déterminant des phases de progression, de stagnation ou de régression, qui soient accueillis et si possible élucidés par les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

3 - L'ouverture à l'espace social

L'appréhension du monde social est proposée de manière progressive et différenciée en fonction des tranches d'âge. Elle est soutenue par des expériences graduées selon les capacités. A mesure qu'ils définissent un projet, les jeunes peuvent s'engager dans des stages ou expériences à visée pré-professionnelle. L'accompagnement de cette démarche rend possible un travail d'inscription dans l'espace social.

TITRE « IV » :
LES POINTS D'APPUI



Chapitre 1 : La politique GRH

1 - La Politique de Gestion des Ressources Humaines

Pour répondre aux besoins des jeunes accueillis, la politique GRH est l'un des premiers points d'appui.

En effet les ressources humaines constituent le cœur de métier de l'Institut, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de gestion de ces ressources conduisant à développer les savoirs faire, les compétences, à accompagner et soutenir les pratiques permettant de développer des dispositifs innovants.

La GRH de l'ITEP Château Sage s'inscrit dans les axes stratégiques de l'établissement notamment pour :

- La recherche de collaborations, de partenariats,
- La proposition d'un dispositif d'accompagnement des usagers innovant et en adéquation avec leurs besoins.

Pour cela, la fonction GRH s'articule autour du développement de compétences des professionnels, de l'accompagnement au changement et de la prévention de l'usure professionnelle.

1-1 Le développement des compétences des professionnels

L'accueil d'une population d'utilisateurs avec des troubles particulièrement complexes nécessite des compétences plurielles.

Cette recherche et ce développement de compétences spécifiques sont à mettre à l'œuvre dès le recrutement mais aussi tout au long de la carrière des professionnels.

Les divers dispositifs de formation existants sont donc mis en œuvre :

- Le soutien à la démarche de valorisation des acquis de l'expérience,
- Un plan de formation élaboré à partir des besoins repérés à travers les entretiens d'activité et de développement professionnel, réalisés chaque année. Certaines de ces actions de formation se déroulent en commun avec d'autres établissements afin de permettre aux professionnels un partage d'expérience.
- La professionnalisation de certains salariés leur permettant un développement de leurs compétences en lien avec les besoins de leur poste de travail : surveillant de nuit, responsable d'unité d'intervention sociale et médico-sociale...

Au-delà des besoins institutionnels, chaque professionnel est accompagné pour formuler auprès de l'OPCA (Organisme Paritaire Collectif Agréé) une demande de financement pour un projet de formation personnel.

La mobilité du personnel est aussi un moyen de développer les compétences du personnel.

EXISTANT		PROJET	
Thème	Actions, outils, procédures	Actions, outils, procédure à mettre en œuvre	Echéance, comment
Recrutement	<p>Rédaction des caractéristiques du poste mettant en avant les missions et compétences nécessaires.</p> <p>Entretiens de recrutement réalisés en binôme pour une meilleure évaluation de la candidature.</p>	Mettre à jour les fiches de fonction qui permettront d'actualiser les profils de postes	2014
Formation professionnelle	<p>Entretiens d'activité professionnelle et de développement réalisés chaque année permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le point sur l'année écoulée, - de fixer les objectifs de travail pour l'année suivante, - de recueillir les besoins de formation. <p>Développement d'une collaboration avec UNIFAF permettant de mettre en œuvre les divers dispositifs de financement de la formation.</p> <p>Sollicitation d'organismes de formations variés afin de pluraliser les approches.</p> <p>Conférence de rentrée : cette journée se situant fin août ou début septembre comporte toujours un aspect formatif par la proposition d'interventions en lien avec les questions qui préoccupent notre pratique.</p> <p>Ateliers de réflexion : 4 fois par an, une demi-journée est consacrée à un</p>	<p>Outil à évaluer et à ajuster</p> <p>Ouvrir la participation à du personnel d'autres ITEP</p>	<p>2015</p> <p>2013</p>

EXISTANT		PROJET	
Thème	Actions, outils, procédures	Actions, outils, procédure à mettre en œuvre	Echéance, comment
	travail pluridisciplinaire qui peut avoir pour support l'intervention d'un professionnel extérieur pour nourrir la réflexion.		
Mobilité	Le dispositif de mobilité a été suspendu.	Ouvrir la possibilité d'une mise à disposition de personnel afin de favoriser des mobilités entre ITEP Redéfinition de l'organisation de la mobilité.	2014

1-2 L'accompagnement au changement

Depuis environ dix ans, l'évolution de la réglementation est très importante dans notre secteur :

- Loi 2002-02 rénovant l'action sociale,
- Loi du 04 mars 2002 sur les droits des malades et la qualité de santé,
- Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances,
- décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et circulaire N° 2007-194 du 14 mai 2007,

Progressivement la place de l'utilisateur dans les Institutions s'est modifiée. En effet ces textes positionnent l'utilisateur au cœur du dispositif d'accompagnement. La loi 2002-02 énonce sept droits de l'utilisateur que les établissements sociaux et médicaux sociaux doivent mettre en œuvre. La pratique des professionnels s'est donc orientée vers un changement qui nécessite encore aujourd'hui d'être accompagné.

Un des premiers leviers pour accompagner le changement est l'axe formatif (décrit ci-dessus).

L'accompagnement au changement se fait également au quotidien dans le travail auprès des équipes, pour construire des dispositifs adaptés aux problématiques des jeunes (espace tempo, développement du travail de partenariat...). La démarche d'amélioration continue de la qualité permet aussi d'accompagner les équipes au changement en les associant à la mise en place de plans d'actions venant répondre aux constats établis.

La construction de chaque dispositif tente de prendre en compte le contexte environnemental, les ressources et contraintes de l'établissement.

La lisibilité des thèmes traités, comme nous le verrons dans la partie concernant la démarche qualité, permet aussi d'accompagner le changement et d'évaluer les dispositifs mis en place.

EXISTANT		PROJET	
Thème	Actions, outils, procédures	Actions, outils, procédure à mettre en œuvre	Echéance, comment
Formation	Formation sur les thèmes fondamentaux pour les professionnels : ·Loi 2002 ·Dossier de l'usager ·Projet Personnalisé d'Accompagnement ·Evaluation interne.....	Poursuivre la mise en place de formations en lien avec l'évolution du secteur et les problématiques des jeunes accueillis afin d'accompagner le changement	
Démarche d'amélioration continue de la qualité	- groupes de travail pluridisciplinaire - suivi des avancées des plans d'action - évaluation des dispositifs mis en place	La démarche se poursuit de façon continue	

1-3 La prévention de l'usure professionnelle

L'accompagnement du public accueilli nécessite :

- Des compétences spécifiques,
- Un accompagnement au changement,
- La mise en œuvre de dispositifs variés et complémentaires pour prévenir l'usure professionnelle.

Plusieurs dispositifs contribuent à prévenir l'usure des professionnels :

- Des dispositifs de soutien et d'écoute permettant au professionnel de prendre du recul par rapport aux situations vécues, de travailler la question de leurs limites.
- Des interventions de certains professionnels lors de journées d'étude ou colloques (notamment dans le cadre de l'AIRe) afin de leur permettre de partager leurs savoir-faire et expériences.
- Une réflexion pluridisciplinaire s'appuyant sur des références théoriques, sur des expériences, sur les guides de recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

EXISTANT		PROJET	
Thème	Actions, outils, procédures	Actions, outils, procédure à mettre en œuvre	Echéance, comment
Dispositifs de soutien et d'écoute	<ul style="list-style-type: none"> - groupe d'analyse de la pratique pour les équipes thérapeutiques, éducatives et pédagogiques selon une fréquence d'une séance de 2 heures par mois. - dispositif spécifique lors d'une atteinte physique ou morale à l'encontre d'un membre du personnel. - droit d'expression des salariés 3 fois par an pour l'ensemble des équipes. 	Ces différents types de dispositifs sont à poursuivre et à interroger régulièrement par rapport au sens qu'ils ont dans le soutien et la prévention de l'usure professionnelle.	
Participation à des journées d'étude ou colloque	<ul style="list-style-type: none"> - présentation de la méthodologie du projet personnalisé d'accompagnement à la journée régionale de l'AIRE en avril 2012 à Montauban - présentation d'un dispositif spécifique d'accompagnement entre deux ITEP lors des journées nationales de l'AIRE en 2012 à St Malo. - accueil du Challenge national de rugby des ITEP en juin 2013. 		
Réflexion interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> - intervenants ou supports divers pour étayer la réflexion : Ex : intervention d'ARPADE en 2013 sur les conduites addictives, Intervention de Serge HEUZE (membre de l'AIRE) à la conférence de rentrée de septembre 2013 sur les états limites.... - groupe de lecture animé par une psychologue de l'établissement 		

Le document unique pour la santé et la sécurité des travailleurs est par ailleurs en cours de réactualisation avec le CHSCT. La question de l'usure professionnelle et des dispositifs à mettre en place y est abordée.

2 - La mise en œuvre de la Politique de Gestion des Ressources Humaines

La politique GRH est mise en œuvre par l'ensemble de l'équipe de direction qui se réunit 1h30 toutes les semaines afin de partager les orientations, de décliner les grands axes stratégiques qui devront être accompagnés dans le travail avec les équipes.

La gestion administrative du personnel est assurée par la directrice adjointe, la comptable et l'aide-comptable.

Un bilan social est réalisé chaque année.

Chapitre 2 : Démarche qualité et évaluation interne

La démarche qualité initiée en 2000 dans l'établissement vise à améliorer la qualité des prestations pour répondre au plus près des besoins de la population accueillie. Actuellement la démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation interne sont intégrées dans un même dispositif.

Une première évaluation interne a été réalisée et finalisée en 2013 sur les trois services de l'établissement. L'évaluation externe se déroulera à partir du premier trimestre 2014.

La démarche est animée par un comité de pilotage et des référents représentant l'ensemble des services.

Les thèmes d'amélioration sont issus :

- Des axes stratégiques du projet d'établissement,
- Des axes de travail posés dans le cadre des divers projets de service,
- Des points à améliorer concernant les processus de travail,
- De l'évolution du contexte environnemental.

Une des particularités de la démarche de Château Sage est de procéder à une évaluation annuelle des processus de travail.

Ces derniers ont pour objectif de décrire les divers modes de prises en charge de l'admission du jeune jusqu'à la fin de l'accompagnement. Les processus viennent donc compléter les projets de services, ils permettent la lisibilité des interventions et leur évaluation une fois par an.

Cette démarche est intégrée au fonctionnement de chaque service et vient donc faire support à l'accompagnement au changement.

Un travail spécifique a été effectué sur le recueil et le référencement des outils associés à l'ensemble des processus de travail.

Un guide spécifique décrit le fonctionnement de la démarche, ses informations figurent aussi dans les rapports d'évaluation interne.

Un tableau permet de suivre, une fois par trimestre, les avancées au niveau de chaque thème de travail pour l'ensemble des services et de positionner les priorités de travail pour les mois suivants.

La mise en place de cette démarche a été accompagnée par l'intervention d'un consultant extérieur, de l'organisme ARSIS.

Les enjeux de la démarche qualité sont d'en faire un véritable outil d'accompagnement au changement et d'aide à la décision. Pour cela la démarche doit être soutenue auprès de l'ensemble des professionnels. C'est un des rôles de l'équipe de direction.

L'évaluation externe permettra de porter un regard extérieur qui nous aidera à poser d'autres pistes d'amélioration possible.

La mise en place d'indicateurs de mesure est à poursuivre lors de l'évaluation de l'accompagnement menée auprès des usagers.

Chapitre 3 : Prévention et traitement de la maltraitance, promotion de la bientraitance

L'approche bientraitante est considérée comme un dispositif institutionnel et organisationnel transversal et circulaire, auquel l'Association participe.

Les processus de travail organisés autour de chaque grande thématique concourent à promouvoir la bientraitance. Des outils ont été créés pour venir en appui de cette démarche et garantir la prévention et le traitement des faits de maltraitance.

La bientraitance est considérée à la fois comme une démarche positive et comme une mémoire du risque.

En référence aux recommandations de l'ANAESM, notre action se déploie autour de plusieurs principes d'action :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes.
- Une valorisation de l'expression des usagers.
- Un aller-retour permanent entre pensée et agir.
- Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée.

Chapitre 4 : l'association et la participation des usagers et de leur famille

Ces dispositifs croisent les dimensions individuelles et collectives, les dimensions externes et internes pour constituer des offres transversales tout au long de l'accompagnement. Il s'agit pour les familles et les jeunes de trouver des modalités relationnelles ajustées à leurs souhaits ou à leurs possibilités.

1 - Groupe d'expression de la « vie sociale »

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 et consécutivement à des difficultés liées à une faible mobilisation des familles, l'option de la création d'un groupe d'expression a été retenue.

Ce collège est constitué sur le modèle du Conseil de la Vie Sociale mais diffère dans les modalités de désignations et d'élections de ses membres :

- Représentant des familles : sur volontariat de ces dernières après la tenue d'une réunion générale des parents en septembre. Aucune limite du nombre de ces représentants n'est appliquée,
- Représentants des jeunes : élections de deux titulaires et deux suppléants,
- Représentants du personnel : un membre sur volontariat.
- Représentants de l'association gestionnaire.

Pour le reste, les modalités de fonctionnement sont semblables à celles du Conseil de la Vie Sociale.

2 - Les réunions générales des parents

Sont généralement organisées annuellement à la rentrée. Elles sont animées par le directeur et l'ensemble de l'équipe d'encadrement. Chaque service est présenté ainsi que les membres des équipes qui accompagnent les jeunes. La proposition de participation au groupe d'expression « vie sociale » est par ailleurs soutenue dans cette instance.

3 - L'information des familles

Les familles sont informées des événements particuliers de la vie institutionnelle par tout support approprié, notamment :

- Manifestations particulières,
- Comptes rendus du groupe d'expression,
- Communication des associations de parents.

Par ailleurs, les représentants légaux sont informés personnellement de tout événement relevant de l'exercice de l'autorité parentale.

4 - Les fêtes institutionnelles

Ces rencontres sont organisées au minimum deux fois par an (décembre et juillet). Les fonctions de ces rencontres sont multiples : moments d'échanges, de rencontres, elles donnent l'occasion d'inviter les partenaires investis dans l'accompagnement des jeunes, les familles, les administrateurs, les entreprises partenaires... Sans confusion avec les accompagnements réalisés par ailleurs, il s'agit d'ouvrir l'institution, d'en rassembler les différents acteurs, de permettre aussi aux jeunes qui le désirent, d'exposer un certain nombre de leurs productions.

5 - Mise en œuvre des outils énoncés dans les articles L 311-3 à L 311-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Afin de garantir les droits des usagers et de leur famille, les différents outils énoncés dans la loi du 02 janvier 2002 ont été mis en œuvre.

Outils	Evaluation de la mise en œuvre	Remarques	Articles du CASF
<u>Projet d'établissement :</u> <ul style="list-style-type: none"> • écrit et diffusé : • date de sa réactualisation : • date durée de validité 	<p>Oui</p> <p>Décembre 2013</p> <p>5 ans</p>	<p>En phase finale de refonte.</p> <p>Validation par le Conseil d'Administration</p> <p>Le 30 janvier 2014</p>	<p>L. 311-8 et D. 312-59-4</p>
<u>Règlement de fonctionnement :</u> <i>(cf. annexe 4)</i> <ul style="list-style-type: none"> • validé par les instances • affiché et diffusé 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>		<p>L. 311-7</p>
<u>Livret d'accueil</u> <i>(cf. annexe 5)</i> <ul style="list-style-type: none"> • validé par les instances • affiché et diffusé 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>		<p>L.311-4</p>
<u>Contrat de séjour ou document individuel de prise en charge ou projet personnalisé :</u> <i>(cf. annexe 6)</i>	<p>Oui</p>		<p>L.311-4</p>
<u>Mise en place du conseil de la vie sociale :</u> <i>(cf. annexe 7)</i> <ul style="list-style-type: none"> - date de son installation, - nombre de réunion en 2013 	<p>Oui</p> <p>Octobre 2007</p> <p>3</p>		<p>L 311-6</p>
<u>Protocole de signalement interne des actes de violence :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Date d'élaboration : 	<p>Oui</p> <p>Décembre 2005</p>		<p>Référentiels de bonnes pratiques</p>

6 - Projets à mettre en œuvre

EXISTANT		PROJET	
Thème	Indicateurs d'évaluation	Actions, outils, procédure à mettre en œuvre	Echéance, comment
Groupe d'expression.		Rechercher une représentation plus large des usagers.	En continu.
Locaux.	Indice de satisfaction sur la qualité de l'accueil physique.	Améliorer la communication auprès des usagers et des professionnels Aménager des parties privatives et de convivialité	Projet architectural rénovation et d'adaptation des locaux sur 5 ans.
Participation des familles à la vie de l'établissement.	Nombre de participants.	Favoriser la participation des familles	Créations de groupes de parents rassemblés autour de thématiques qui les concernent.
Respect des droits et qualité d'accompagnement des usagers.		Recueillir la parole des usagers et de leur famille	Construire un dispositif adapté (questionnaire ou autre) 2014

Chapitre 5 : Les partenaires de l'Etablissement

1 - L'engagement dans les actions partenariales

Le développement des partenariats et des coopérations vise à permettre la multiplication des possibilités d'offres d'accompagnement en direction des usagers. Selon nous, la proximité de plusieurs établissements de même type sur un même territoire doit pouvoir s'appréhender comme une ressource compte tenu de la spécificité de la population accueillie et des missions propres à ces établissements : adolescents en grandes difficultés et visée professionnelle.

Dans cette optique, les partenariats se présentent comme une opportunité de mutualisation des réponses plutôt qu'une juxtaposition de moyens clivés, s'enchaînant les uns après les autres au gré des évolutions, des échecs, des représentations et des aléas. Nous considérons par ailleurs que les coopérations doivent s'inscrire dans l'utilisation des différences, des développements singuliers de chaque structure dans leurs équipements et dans leur projet. En effet, ces dispositifs

ne peuvent aujourd’hui prétendre constituer à eux seuls des offres de soin suffisantes, notamment pour les jeunes les plus en difficulté.

Des actions sont d’ores et déjà engagées tant dans le domaine de l’accompagnement direct des usagers que de la mise en commun d’actions de formations ou de ressources techniques.

La délégation régionale de l’Association des ITEP et de leur Réseau a par ailleurs été attribuée au directeur de l’établissement. Dans ce cadre, des actions de coopération se développent de façon accrue (projet ISIS, MDPH, Education Nationale).

Des actions de formation sont par ailleurs, développées au niveau régional et national. Une partie de ces actions a fait l’objet de la signature d’une convention de coopération entre l’association Château Sage et l’ARSEAA, mutualisant les moyens techniques et logistiques de 6 ITEP.

2 - Typologie des partenaires

TYPES DE PARTENAIRES	EXEMPLES
PARTENAIRES DE L’ORIENTATION, DE LA FORMATION, DE L’INTEGRATION PRE PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELLE	
- Dispositifs d’aide à l’orientation scolaire et professionnelle	CIO, CIDJ, CRIJ, MLDS Chambres consulaires
- Organismes de formation : *ordinaires *spécialisés	CFA, Ecole Régionale de la 2 ^{ème} chance, Dynameca, CFA agricole, MFR CFAS
- Dispositifs de droit commun d’accès à l’emploi	Mission Locale dont Service ADIVE (service pour les mineurs), Pôle Emploi, Maisons de l’Emploi
- Dispositifs spécialisés d’accès à l’emploi	CAP Emploi
Partenaires inscrits dans l’accueil de stagiaires (avec conventions) :	
- Entreprises	artisans, commerçants, services, cliniques, maisons de retraite ...
- Associations et Associations Humanitaires	associations culturelles, restos du cœur, solidarité bouchons ...
- Collectivités Territoriales	mairies (services espaces verts), communautés de communes...

- ESAT et Entreprise Adaptée	activités de restauration, conditionnement, espaces verts, blanchisserie, peinture...
PARTENAIRES SCOLAIRES	
TYPES DE PARTENAIRES	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> - écoles primaires - collèges (classes ordinaires et SEGPA) - EREA - lycées (général et professionnel) 	<p>collège Bellefontaine, George Sand, Jean Moulin ...</p> <p>lycée La Cadène</p>
PARTENAIRES SOCIO-CULTURELS	
<ul style="list-style-type: none"> - partenaires culturels - services socio-culturels communaux - partenaires sportifs - partenaires de la prévention 	<p>médiathèques, ludothèques</p> <p>MJC, Maisons de quartier</p> <p>Association Rebonds, mairie de Toulouse (service des sports)</p> <p>Gendarmerie nationale (prévention routière)</p>
PARTENAIRES SOCIAUX	
<ul style="list-style-type: none"> - partenaires de la protection de l'enfance - partenaires sociaux d'aide aux adultes - partenaires de l'accès à l'hébergement et 	<p>ASE, Associations (PEA, ANRASS, Sauvegarde 31...), PJJ</p> <p>CCAS, services de tutelle</p> <p>FJT, CHRS.</p>

PARTENAIRES DE LA SANTE ET DU SANITAIRE

- partenaires de la prévention en matière de santé	ARS, planning familial, Association de lutte contre les addictions (Arpade)
- partenaires du sanitaire	hôpital général, hôpital des enfants, professionnels libéraux (médecins, dentistes et paramédicaux), MECSS
- partenaires de la psychiatrie	CMP (services ambulatoires), centres de post cure (hébergement)
- partenaires de la pédopsychiatrie	CATTP (services ambulatoires), hôpitaux de jour, services de pédopsychiatrie des hôpitaux, services de crise pour adolescents

PARTENAIRES DU MEDICO SOCIAL

- établissements et services spécialisés dans la prise en charge de personnes présentant une déficience intellectuelle	IME, IMPRO
- établissements et services spécialisés dans la prise en charge de personnes présentant des troubles du comportement, de la personnalité ou un handicap psychique	ITEP, CMPP, Maison des adolescents, SAMSAH

3 - Les missions des partenaires

TYPES DE PARTENAIRES		MISSIONS	
PARTENAIRES DE L'ORIENTATION, DE LA FORMATION, DE L'INTEGRATION PRE PROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELLE			
- Dispositifs d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle		Accueillir les jeunes et leur fournir de l'information sur les métiers et les lieux de formation.	
- Organismes de formation : ordinaires		Préparer en alternance un diplôme professionnel ou élaborer un parcours de formation.	
spécialisés		Accueillir des jeunes en grande difficulté scolaire et préparer avec eux un projet professionnel.	
- Dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi		Accompagner les demandeurs d'emploi vers l'emploi.	
- Dispositifs spécialisés d'accès à l'emploi		Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi présentant un handicap.	
Partenaires inscrits dans l'accueil de stagiaires :			
- Entreprises - associations - collectivités territoriales - associations humanitaires - ESAT		Accueillir des stagiaires ou des apprentis dans les termes fixés par la convention de stage ou le contrat de travail et leur faire découvrir la réalité de l'entreprise et du monde du travail.	
PARTENAIRES SCOLAIRES			
TYPES DE PARTENAIRES		MISSIONS	
- écoles primaires - collèges (classes ordinaires et SEGPA) - EREA - lycées (général et professionnel)		Scolariser les enfants et adolescents.	

PARTENAIRES SOCIO-CULTURELS	
<ul style="list-style-type: none"> - partenaires culturels - services socioculturels communaux - partenaires sportifs - partenaires de la prévention 	Proposer des moyens pour l'intégration sociale des personnes.
PARTENAIRES SOCIAUX	
<ul style="list-style-type: none"> - partenaires de la protection de l'enfance - partenaires sociaux d'aide aux adultes - partenaires de l'accès à l'hébergement et au logement 	<p>Protéger les enfants et adolescents en danger</p> <p>Protéger les majeurs présentant des handicaps ou se trouvant en grande précarité</p> <p>Proposer des modes d'hébergement aux personnes en grande précarité.</p>
PARTENAIRES DE LA SANTE ET DU SANITAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - partenaires de la prévention en matière de santé - partenaires du sanitaire - partenaires de la psychiatrie - partenaires de la pédopsychiatrie 	<p>Apporter une aide au public et aux acteurs de terrain</p> <p>Hospitaliser et soigner</p> <p>Accueillir des adultes pour des soins psychothérapeutiques, en ambulatoire.</p> <p>Accueillir à la journée des enfants et adolescents pour des soins psychothérapeutiques</p>
PARTENAIRES DU MEDICO SOCIAL	
<ul style="list-style-type: none"> - établissements et services spécialisés dans la prise en charge de personnes présentant une déficience intellectuelle - établissements et services spécialisés dans la prise en charge de personnes présentant des troubles du comportement, de la personnalité ou un handicap psychique 	<p>Proposer des soins médico sociaux adaptés</p> <p>Proposer des soins médico sociaux adaptés à l'âge et aux besoins des personnes</p>

Chapitre 6 : La gestion des risques

Il est donné une attention toute particulière aux aspects qui résonnent avec les troubles des jeunes accueillis : sécurité physique, psychique, insécurité intérieure...

Les risques sont multiples : risques physiques, risques psychosociaux, risques liés au matériel et aux bâtiments... Dans le cadre de sa mission, le directeur assure la sécurité du public accueilli et des salariés au travail. La démarche de prévention des risques est globale, elle s'inscrit nécessairement dans la dimension soignante de l'établissement, il s'agit d'articuler diverses mesures au regard des injonctions législatives mais aussi des besoins spécifiques identifiés à Château Sage.

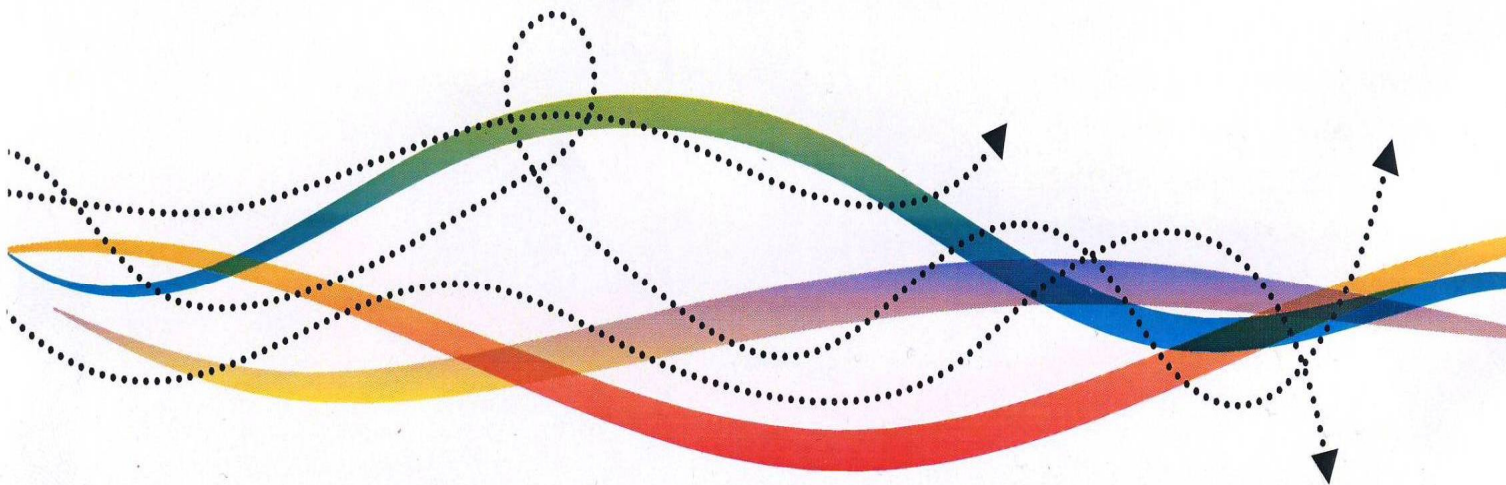
Cette démarche implique l'ensemble des salariés de l'établissement, et s'appuie fortement sur les politiques de gestion des ressources humaines.

	Dispositifs appliqués	Amélioration ou actualisation	Projet	Echéance
Sécurité alimentaire	Sous-traitance de la restauration et de la sécurité alimentaire à la société SHERPAS	Evaluation et analyse annuelle		
	Mise en place d'un dispositif de protection contre les nuisibles			
Sécurité liée aux bâtiments	Contrôles périodiques : gaz électricité, détection et sécurité incendie confiés à un bureau de contrôle	Selon obligations réglementaires		
	Dernier avis favorable de la commission de sécurité en novembre 2011	Mise en place d'un tableau de suivi de levée des observations	Mise aux normes d'accessibilité	2014-2018
	Sécurité incendie : - Plan d'évacuation des locaux - Système de Sécurité Incendie - Exercices d'évacuation des locaux réguliers	Visites triennales de la commission de sécurité. Adaptation selon obligations légales et réglementaires		

	Dispositifs appliqués	Amélioration ou actualisation	Projet	Echéance
	DARDE élaboré en 2013			
	Dossier amiante actualisé en 2007			
Sécurité liée aux risques de contagion	HACCP			
	Contrôles vétérinaires : contrat de suivi et d'analyse concernant la collecte des prélèvements alimentaires, l'analyse bactériologique (denrées et surfaces)	Annuellement		
	Réalisation des prélèvements et analyses de légionnelles par un laboratoire accrédité par le COFRAC.			
	Dispositif pandémie grippale établi et diffusé			
	Mise en place d'un dispositif de protection contre les nuisibles			
Sécurité liée aux accidents corporels et à la maltraitance	<p>Mise en place d'une procédure accident maltraitance.</p> <p>Il existe un registre de l'état sanitaire conforme aux dispositions de l'article D312-59-9 du décret 2005-11 du 6 janvier 2005</p>			

	Dispositifs appliqués	Amélioration ou actualisation	Projet	Echéance
Sécurité liée aux risques psychosociaux	DUER annuel	Actualisation annuelle	Evaluation des RPS au moyen d'indicateurs	2014
	CHSCT PAPRICAT annuel PAUF annuel Protocole de gestion des actes de violence physique ou morale envers un professionnel. Structuration d'espaces d'élaboration collective en interne GAP avec des intervenants extérieurs. Espaces collaboratifs interinstitutionnels.	Actualisation annuelle Réélaboration annuelle	Evaluation et actualisation du protocole	2014
Sécurité liée à la santé physique	DUER annuel PAPRICAT CHSCT PAUF annuel Contrôles et réparations réguliers du matériel par les agents du parc et des bâtiments	Actualisation annuelle Actualisation annuelle Réélaboration annuelle	Amélioration du cadre de vie et de travail par la réalisation de travaux	2014-2018

TITRE « V » :
L'ACCOMPAGNEMENT



Chapitre 1 : La personnalisation de l'accompagnement

Chaque jeune est différent, il a donc besoin d'un projet personnel, adapté et modulable en fonction de sa progression.

Chaque jeune reçu se voit systématiquement proposer une offre d'accompagnement ajustée et expliquée en présence de ses représentants légaux s'il est mineur et des partenaires. Il pourra lors de plusieurs rencontres avec différents membres des équipes transmettre ses projets, ses questions, ses intérêts, ses inquiétudes. Cela permettra de proposer un pré-projet thérapeutique éducatif et pédagogique (quelques repères importants pour démarrer). Il n'est pas pratiqué de séjour d'observation.

Un projet d'accompagnement sera ensuite co- construit avec l'utilisateur et sa famille. Des rencontres régulières avec le jeune et sa famille permettent d'ajuster le projet. Les SESSAD (service d'aide et de soin spécialisé à domicile) sont situés à l'extérieur du centre, ils font partie des offres possibles à tout moment de l'accompagnement, ils proposent une aide pour soutenir la scolarisation, le parcours d'insertion sociale et/ou professionnel du jeune en s'appuyant sur son environnement quotidien.

1 - Le dispositif d'admission et d'accueil

Associer ces deux termes, c'est aborder cette phase déterminante comme un processus clinique dont l'objet n'est pas de procéder à une sélection ou à un essai, mais de démarrer un travail, d'adapter un processus à une situation singulière sous réserve de contre-indications majeures.

Le jeune peut ainsi observer ce nouvel espace, les adultes étant positionnés dans l'accueil et la réflexion autour de cette rencontre. La poursuite de l'accompagnement et la construction du projet s'articulent avec l'émergence progressive, aussi infime soit-elle, d'un désir partagé. Le dispositif se décline au sein de chaque service pour tenir compte des spécificités de l'accompagnement.

2 - Le dispositif d'élaboration et de suivi des projets personnalisés

Les réunions d'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement sont programmées annuellement, leur calendrier est diffusé à l'ensemble des professionnels. La programmation de la réunion d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune se fait par périodes mensuelles, en ménageant des espaces pour tenir compte de l'actualité.

On distingue deux phases dans la démarche :

-La réunion d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement : Problématique et détermination des objectifs de prise en charge :

- En partant des observations, l'équipe pluridisciplinaire élabore des hypothèses pour cerner une problématique et formuler les objectifs du projet pour la période à venir.
- L'élaboration collective sert à l'équipe pluridisciplinaire à s'orienter et se positionner dans la mise en œuvre du projet.

- La réunion d'élaboration du plan d'action et de l'avenant au contrat de séjour :

Pour chacun des objectifs définis lors de la précédente réunion, l'équipe pluridisciplinaire détermine les moyens à mettre en œuvre. Ce plan d'action sert de support pour construire l'avenant.

2-1 Référence et coordination de projet

Du point de vue du fonctionnement interne de l'établissement, il est nécessaire d'avoir un coordinateur de projet qui centralise les informations.

Ce rôle est joué par les éducateurs.

- Le coordonnateur assure le suivi du projet personnalisé,
- Le responsable d'unité est garant de la programmation des réunions de projets.

2-2 Le déroulement de la réunion d'élaboration

- Rappel du parcours de vie et des conditions d'arrivée dans l'établissement (Cadre et Assistante Sociale); rappel du pré-projet* (établi à l'admission) ou du projet en cours si ce n'est pas la première réunion de PPA.
- Partage des observations et des paroles recueillies.
- Elaboration de ce qui peut faire dispositif pour le jeune.
- Rédaction des objectifs et des actions d'accompagnement envisagés.
- Organisation de la rencontre de contractualisation.

**pré projet : le processus d'admission débouche systématiquement sur un document précisant les premières orientations de travail avant la définition du PPA (ces premières orientations sont définies en équipe pluridisciplinaire avant l'accueil du jeune sur le service).*

2-3 La place du jeune et des parents dans l'élaboration et le suivi du projet individuel

- Une rencontre avec les parents avant la réunion d'élaboration du projet
- Une rencontre avec le jeune avant la réunion d'élaboration du projet
- Une rencontre avec le jeune après la réunion d'élaboration du projet
- Une rencontre commune jeune – parents – coordonnateur et Responsable d'unité après la réunion d'élaboration du projet personnalisé

3 - La contractualisation

Le contrat de séjour :

Il est remis et signé par les partenaires dans le mois suivant l'admission.

L'avenant au contrat de séjour

Dans les six mois suivant l'admission, un avenant au contrat de séjour est proposé au jeune et à sa famille :

L'AVENANT AU CONTRAT DE SEJOUR	ETAPES DU PROCESSUS	RESPONSABLES
- Recueil des souhaits auprès des jeunes et de la famille avant l'Elaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement.	Dès la programmation du de l'EPPA.	Rencontre parents, responsable d'unité, AS
- EPPA	Dans les six mois qui suivent la signature du contrat de séjour	Rencontre du jeune : éducateur référent médecin psychiatre, chefs de services, éducateur référent, membre de l'équipe pédagogique, référent, AS, psychologue,
- Restitution au jeune		- Référents
- Plan d'Action du Projet Personnalisé d'Accompagnement et rédaction provisoire de l'avenant qui en découle		- Chefs de services, psychologue, éducateur référent
- signature de l'avenant		Parents, chefs de service, directeur

4 - Le dossier de l'utilisateur

4-1 Procédure d'accès au dossier

ETAPES	QUI	SUPPORT	CONTENU
1- LA DEMANDE	adressée au Directeur d'établissement	lettre recommandée	- précisant l'objet de la demande qui peut porter sur des éléments : <ul style="list-style-type: none">♦ thérapeutiques♦ pédagogiques♦ socio-éducatifs
2- REPONSE	Directeur	lettre recommandée avec AR dans un délai de 8 jours pour le jeune présent dans l'établissement et 15 jours pour usagers n'étant plus dans l'établissement.	- Précisions des modalités de consultation du dossier avec recommandation (si jugée nécessaire par psychiatre) d'accompagnement par un tiers compétent selon la partie du dossier sollicitée (Psychiatre, Assistante Sociale, Responsable d'unité) <ul style="list-style-type: none">♦ proposition d'un rendez-vous à confirmer pour consultation sur place et échanges autour du dossier♦ en cas d'impossibilité majeure de consultation, sur place, accompagnée, il sera fait envoi des copies des documents
3- CONSULTATION		Un document est mis en place attestant du déroulement de la procédure	Le choix du demandeur doit être formulé en retour, par écrit, au Directeur.

4-2 Contenu du dossier

En référence avec les orientations de l'établissement, le dossier est défini comme un outil de partage des informations à l'usage des professionnels. Il constitue un élément essentiel de la cohérence, de la sécurité, de la continuité et de la qualité de l'accompagnement de l'utilisateur. Ce dossier unique garantit par ailleurs la traçabilité du parcours de vie de l'utilisateur et des actions menées.

Le dossier formalisé participe de l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé (PPA), de sa mise en œuvre, de son évaluation et de ses réajustements. Conformément à nos obligations, la mission de l'ITEP Château Sage est de garantir un dossier complet, fiable, clair, classé, accessible et facilement consultable par tous les professionnels en fonction de leur métier, respectant le droit à la confidentialité de

l'usager. Le dossier est accessible aux usagers et/ou à leurs représentants légaux selon une procédure interne conforme aux dispositions législatives.

Un guide d'utilisation du dossier a été construit pour définir les règles à suivre par les professionnels aux différentes étapes de vie du dossier d'un enfant, depuis sa création jusqu'à sa destruction.

1) Définition du dossier de l'usager

Le dossier du jeune est un outil dynamique de recueil, de conservation et de transmission des informations utiles à sa prise en charge. Il peut être utilisé en vue d'évaluer les pratiques professionnelles et institutionnelles. Il vise notamment à :

- Faire le lien avec des professionnels intervenant auprès du jeune et transmettre les éléments utiles à la continuité de la prise en charge,
- Participer à la cohérence, à l'évaluation de la prise en charge et de ses effets,
- Tracer la démarche suivie, le travail réalisé, les évolutions de l'enfant ou du jeune,
- Permettre la prise en charge administrative, financière (assurance maladie) et l'attribution des moyens à l'établissement (ex : indicateurs médico-sociaux),
- Garder une trace pour le jeune (qui il était, pourquoi il est venu, les réponses apportées, son évolution...).

2) Structure du dossier de l'enfant

- 1-Dossier administratif :
- 2-Dossier d'admission
- 3-Travail de Partenariat
- 4-Projets
- 5-Suivi du jeune
- 6- MDPH
- 7-Famille

Durée de conservation :

En l'absence de durée légale pour le secteur médico-social, le Conseil d'administration peut délibérer afin d'arrêter une durée de conservation des dossiers à l'ITEP. Celle-ci ne peut être inférieure à 10 ans (délai de responsabilité civile pour les accidents médicaux). Les dossiers peuvent être conservés sans limitation de durée ; c'est cette règle qui s'applique implicitement en l'absence de délibération du CA.

3) La notion de « notes personnelles »

Les éléments en cours d'élaboration clinique constituent des notes personnelles, définies comme des notes prises par un professionnel pour son seul usage. Elles constituent un préalable à l'élaboration d'une analyse ou d'un commentaire formalisé, qui sera versé au dossier. Elles ont vocation à être détruites par leur auteur au plus tard au terme du suivi de l'enfant ou en cas de départ du professionnel (passage au

destructeur). Elles visent à faciliter l'élaboration de la pensée, puis des écrits utiles à la continuité de la prise en charge, lesquels sont classés dans le dossier du jeune. Les notes personnelles peuvent être conservées durant les trois ans suivant la sortie du jeune, dans le cadre du suivi réglementaire de son devenir. Le Code de déontologie médicale, intégré au Code de la santé publique, les reconnaît depuis 2012 dans son article R. 4127-45.

4) Les étapes de la vie du dossier

La création du dossier intervient à compter de la décision d'admission du jeune. La secrétaire assure la création du dossier.

Les dossiers des jeunes en cours de prise en charge sont conservés au secrétariat (dans une pièce spécifique pour le SESSAD Fer à Cheval). Les professionnels assurant la prise en charge des jeunes peuvent les consulter aux horaires d'ouverture des secrétariats (et en-dehors pour les SESSAD). L'accès aux dossiers par les stagiaires est possible pour le dossier du jeune avec l'accord du professionnel référent de stage.

Les dossiers sont rangés dans une armoire fermant à clé. La clé est disponible auprès de la secrétaire ou rangée dans un lieu connu des seuls professionnels habilités. Lorsque le dossier peut être emprunté, la traçabilité est assurée grâce à une fiche-fantôme ou un cahier.

Une photocopie de pièce du dossier ne peut être réalisée que sous réserve d'assurer la conservation de cette copie dans les mêmes conditions de sécurité que pour le dossier (sauf exceptions : communication d'une copie au représentant légal, démarches administratives de l'assistant social par exemple).

5 - L'accompagnement des familles et des jeunes

5-1 La notion de « famille »

Il nous semble nécessaire de considérer deux niveaux :

- Les parents dotés de l'exercice de l'autorité parentale (parents biologiques, adoptifs, tutelles d'état) les liens, les droits et devoirs qui sont attachés à ce statut.
- L'environnement qui « fait famille », c'est-à-dire le réseau réel d'étayage et de lien sur lequel les jeunes s'appuient (familial élargi ou non, personnes ressources).

« Art. D. 312-59-3. - Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils sont associés aussi étroitement que possible à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et à son évolution, jusqu'à la fin de la prise en charge, ainsi qu'à l'élaboration du projet de sortie. Leur participation doit être recherchée dès la phase d'admission et tout au long de la prise en charge. Toutes les fois que cela est possible, les enfants, adolescents ou jeunes adultes résident dans leur famille. Lors de l'admission, le livret d'accueil visé à l'article L. 311-4 est communiqué à la famille et, le cas échéant, au jeune concerné. Les parents ou les détenteurs de l'autorité

parentale sont saisis de tout fait ou décision relevant de l'autorité parentale. Ils sont destinataires chaque année d'un bilan complet de la situation de l'enfant, de l'adolescent ou, avec son accord, du jeune adulte ”.

Il nous semble nécessaire de considérer les familles au delà de leur participation aux temps institutionnels de l'accompagnement de leur enfant.

En effet, concourir à situer le jeune dans son environnement, son contexte, essayer de comprendre la dynamique générale des phénomènes qui sont à l'œuvre et pouvoir en déduire des stratégies d'accompagnement concertées de la famille, permet d'accompagner le jeune dans sa singularité.

5-2 Approche des problématiques

Le sentiment que nous éprouvons en découvrant les problématiques des jeunes et de leurs familles renvoie notamment aux notions de rupture, de discontinuité, d'exclusion sous toutes ses formes.

C'est la question ensuite des déterminismes supposés qui amènent à deux types de tentations :

- Le désir d'enrayer ce qui semble prédéterminé.
- L'abattement face à ce qui semble inscrit dans un phénomène de reproduction apparemment inébranlable.

Ainsi, en quoi le travail de traçage de l'historique familial, du parcours personnel et institutionnel des familles comme des jeunes, éclaire-t-il l'équipe sur la recherche de solutions d'aides ?

Le risque, c'est de trouver, dans cette anamnèse, un phénomène explicatif des troubles constatés, ce qui conduit à enfermer le jeune dans son histoire : il n'y a pas d'échappatoire qui s'avèrerait « explosive ».

Pour autant, il ne s'agit pas non plus de chercher à tout prix à rompre ces « reproductions », ces déterminismes prétendus en considérant qu'il y a dans tout cela des formes de solutions trouvées aussi inadaptées nous semble-t-elles.

La forme et le fond de ses apports sont fondamentaux car ils donnent des orientations stratégiques au collectif dans le choix d'intervention à mener avec la famille et le jeune et leurs configurations singulières.

5-3 orientation de l'accompagnement social auprès des familles

Le travail des assistantes sociales offre aux familles un lieu d'écoute et de soutien différencié de celui proposé aux jeunes. Les familles ont alors la possibilité d'adresser leur préoccupations, de transmettre leur regard et leur vision, de se saisir d'un temps de réflexion.

Il s'agit de faire émerger les ressources en dissociant ce qui fait histoire commune et ce qui fait histoire individuelle. Même si tout cela est intriqué bien sûr. Le but est d'éviter de se perdre dans des liens de causalités qui conduisent à un déterminisme, à une répétition inéluctable.

Ainsi, le travail des assistantes sociales ne s'attache donc pas spécifiquement à ce qui fait rupture mais à la compréhension de ce qui fait sens, continuité : y compris ce qui fait mouvement ou ruptures.

Enfin, le positionnement de ces travailleurs sociaux est remarquable par sa fonction d'interface entre plusieurs sphères : familles, institution et partenaires. Cette position situe de fait les assistantes sociales dans une recherche de compréhension et de traduction des interventions de chaque acteur.

5-4 Axes d'intervention

- Faire émerger les ressources : restaurer, déculpabiliser, faire aussi émerger les limites pour pouvoir en parler et en tenir compte.
- Considérer la demande, la respecter et la traduire comme porteuse de sens.
- Concourir à situer le jeune dans son environnement :
 - En amenant des éléments de compréhension dynamique du système familial et environnemental.
 - Par le biais de partenariats développés.
 - En faisant exister une pluralité de regards portés sur la famille et le jeune par les différentes parties prenantes.
- Favoriser l'effectivité et la pérennité de l'accompagnement
 - En adoptant une position tierce
 - En éclaircissant et décodant les propositions des équipes au travers de la co-construction du PPA.
 - En s'engageant dans un accueil et une prise en compte régulière de la parole des usagers.
 - En proposant une transparence sur les différents dispositifs institutionnels ou techniques mis en place.
 - En soutenant des projets individuels ou collectifs susceptibles d'associer les familles à l'accompagnement des jeunes et à faciliter le développement d'une relation confiante.

5-5 Les supports

Il nous semble que plusieurs supports doivent nécessairement coexister :

- Les parcours de vies,

Les parcours, car nous dissociions :

- Le travail de mise en lien de faits qui jalonnent le parcours des jeunes et de la famille, sans nécessairement corrélés les faits entre eux mais en recherchant le sens que tout cela peut bien avoir.
- Le travail d'élaboration de ce même parcours du point de vue du jeune et de sa famille.

Il s'agit dans le deuxième cas de faire place à ce qui fait sens et réalité pour l'autre : Les familles et les jeunes sont eux-mêmes porteurs de lien de causalité qui n'ont rien à voir avec nos conceptions, à ce qui est décrit dans le dossier. Si nous recherchons à comprendre comment cela fonctionne, alors il faut laisser la place aux associations : « depuis que » « Alors » « C'est à cause » « Qu'il est comme ça ».

Autrement dit, il faut une place pour la famille dans la construction de sa propre frise de vie (de sa représentation).

Nous avons beaucoup à apprendre de la façon dont la famille ou le jeune construisent leurs propres parcours : quels événements repérés, quels personnages centraux, périphériques....

- Le socio-génogramme :

C'est un support de compréhension et de figuration dynamique de la constellation familiale et des éléments relationnels vécus ou représentés. Ce travail de co-construction peut s'avérer utile et surtout complémentaire de ce qui précède. Il ne s'agit en aucun cas de « l'outil », mais d'un des moyens possibles pour faciliter la mise en place d'un travail avec la famille.

6 - La fin de l'accompagnement

Compte tenu des orientations spécifiques de l'institut, la fin d'accompagnement doit être pensée afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours du jeune. Les jeunes et leur famille ont le plus souvent déjà connu cette étape lors d'autres accompagnements proposés par d'autres institutions. En vue d'éviter l'accumulation de ruptures dans leur parcours, l'offre de service s'articule autour de deux dispositifs qui interviennent successivement, dans le respect des choix des usagers, pour garantir cette continuité : le dispositif mis en place lors de la fin de l'accompagnement et le service de suite.

Etat des lieux de la fin de l'accompagnement à Château Sage	Projet
<p><u>Les motifs repérés donnant lieu à une fin de l'accompagnement :</u></p> <p>1. La fin de l'accompagnement d'origine externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fin d'accompagnement à l'âge de 20 ans. • La fin d'accompagnement à l'échéance de la notification CDAPH pour laquelle une demande de renouvellement n'est pas soutenue par les représentants légaux, le mineur, le jeune majeur ou les professionnels de l'institution. Dans ce cas le jeune peut estimer que cette mesure de compensation et la reconnaissance du handicap ne se justifient plus, car le statut de handicap est difficile à porter par le jeune et/ou ses représentants légaux, car la mesure de compensation réalisée par un ITEP ne se justifie plus, car l'accompagnement ne peut se réaliser en l'absence d'adhésion du jeune et/ou de ses représentants légaux. <p>2. La fin d'accompagnement à la demande du jeune et/ou de sa famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fin d'accompagnement sur décision du jeune majeur dans le respect de ses nouveaux droits. • La fin d'accompagnement demandée par les représentants légaux qui estiment que l'accompagnement et/ou l'accueil proposé ne sont pas satisfaisants. • La fin d'accompagnement liée à l'indication d'orientation ITEP qui ne se justifie plus parce que l'évolution de la situation peut amener les 	<p>La fin d'accompagnement est synonyme de séparation, donc d'une étape, qui peut parfois s'avérer délicate à traverser, mais quoiqu'il en soit, nécessite d'être parlée, nommée.</p>

<p>représentants légaux à ne plus solliciter de mesure de compensation.</p> <p>3. La fin de l'accompagnement à la demande de l'ITEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fin d'accompagnement dans le cadre d'une orientation vers de nouvelles modalités d'accompagnement parmi lesquelles un SESSAD et/ou une nouvelle institution. • La fin d'accompagnement liée à l'indication d'orientation ITEP qui ne se justifie plus parce que l'évolution de la situation peut amener les professionnels de l'institution à ne plus solliciter de mesure de compensation. • Du fait de l'âge et du parcours institutionnel les demandes de réorientations restent rares et se posent davantage au regard de l'évolution des besoins du jeune et des relais pertinents à prendre. 	
<p><u>L'accompagnement vers la fin de prise en compte :</u></p> <p>1. Un accompagnement qui sollicite les équipes interdisciplinaires</p> <p>Compte tenu de la spécificité de chaque situation, l'indication d'une fin d'accompagnement, d'une réorientation, de relais à prendre dans la perspective de l'arrêt de l'accompagnement, est élaborée en équipe interdisciplinaire</p> <p>2. Un accompagnement en cohérence avec le projet personnalisé d'accompagnement du jeune.</p> <p>Les fins d'accompagnement soutenues par des représentants légaux en accord ou pas avec les demandes du jeune peuvent être</p>	<p>Anticiper davantage, en réunion d'équipe interdisciplinaire, la perspective d'une fin d'accompagnement en s'appuyant notamment sur les échéances des notifications CDAPH.</p> <p>La fin d'accompagnement tient compte de l'évolution et du chemin réalisé par un jeune au regard du fil rouge que constitue le projet personnalisé du jeune ; et in fine du chemin possible avec des échéances</p>

aussi vécues non pas comme un échec mais comme une étape incontournable et parfois nécessaire dans le parcours de vie du jeune.

L'élaboration relative à la fin d'accompagnement s'inscrit en cohérence et en continuité du projet personnalisé du jeune et des annexes ou avenants au DIPC et CS élaborés avec le jeune et sa famille.

3. Un accompagnement du jeune et un accompagnement de la famille dans un contexte singulier.

Quand les représentants légaux nous transmettent une demande de fin d'accompagnement, ils sont reçus avec le jeune concerné par la direction et l'AS. Lors de cette rencontre les éléments qui motivent cette demande sont recueillis et la suite à donner est envisagée soit dans le cadre d'un accompagnement à la fin de prise en charge soit dans le cadre d'une poursuite de l'accompagnement sur des modalités nouvelles, dans l'institution ou vers une nouvelle institution, en lien avec les demandes et attentes qui peuvent émerger lors de l'entretien et les besoins et difficultés repérés.

La fin d'accompagnement, quel qu'en soit la raison, le motif, l'indication, demande aussi un travail d'accompagnement des familles qui vont avoir à accueillir à nouveau leur jeune sans mesure de compensation et/ou sans mesure d'assistance éducative.

Ainsi, le contexte familial et la place du jeune dans sa famille nécessite d'être pris en considération car l'accompagnement à cette fin d'accompagnement soulèvera nombre de questions quant à la capacité d'accueil et d'accompagnement de la famille. En effet, si le jeune est inscrit dans un projet dont l'amorce de concrétisation existe, si le jeune est désinscrit de toute perspective de devenir, si l'intervention de professionnels autres que ceux de l'ITEP ou du Sessad existe....

en perspective et des relais qui doivent s'amorcer dès lors.

Courrier à la MDPH pour information quant aux éléments relatifs à la fin d'accompagnement et faisant mention des besoins et propositions faites ainsi que des relais pris ou à prendre par le jeune et/ou sa famille ou par l'ITEP et ses SESSAD.

Le contexte du jeune et de sa famille sollicite l'équipe interdisciplinaire dans l'élaboration de perspectives d'accompagnement relais quel qu'en soient les modalités en adéquation avec les besoins repérés et exprimés par le jeune et sa famille et donc la mise en exergue des besoins et empêchement résiduels comme des ressources du jeune et de sa famille. En somme l'équipe interdisciplinaire, par l'intermédiaire du directeur, responsable d'unité et coordinateur de projet, est en mesure de proposer au jeune comme à sa famille de nouvelles modalités d'accompagnement institutionnelles et/ou à partir de dispositifs autres en réponse aux besoins pour lesquels une poursuite de prise en charge semble opportune voire nécessaire.

Proposer une rencontre au jeune et à sa famille pour recueillir l'ensemble des appréhensions aux changements à venir, demandes et attentes avant une élaboration de propositions en réunion d'équipe interdisciplinaire dédiée avant présentation aux bénéficiaires.

Il est important, au moment du terme, de faire avec eux un bilan de la prise en

<p>Concernant la famille, il apparaît nécessaire d'ouvrir les perspectives en termes de représentation des modalités d'accompagnement voire d'accueil à venir car le jeune peut être amené à se trouver massivement présent au domicile.</p> <p>Par conséquent, la fin d'accompagnement bénéficie d'un accompagnement plus ou moins étayé tant au niveau du jeune que de sa famille et des professionnels partenaires jusqu'alors ou relais quand ils existent. En effet, une fois la fin d'accompagnement décidée ou proposée, l'impact sur le contexte et l'économie familiale est perceptible et va avoir une incidence sur l'ensemble des acteurs et intervenants.</p>	<p>charge, afin que chacun puisse mettre des mots sur le parcours du jeune, ce qui s'est passé et sur les raisons de la fin de la prise en charge. Les familles sont ainsi entendues dans leur avis et perception de la prise en charge, et entendent le point de vue de l'établissement.</p>
<p><u>Le passage de relais :</u></p> <p>La fin de l'accompagnement demandée dans le cadre d'une réorientation induit un accompagnement dans les démarches à réaliser et les prises de contact à prendre avec d'autres ITEP. Des contacts sont donc pris avec ces derniers afin de proposer des temps de relais, en accord avec le jeune et ses représentants légaux, de sorte à favoriser une transition douce et une cohérence de la continuité de l'accompagnement.</p> <p>L'accompagnement vers les institutions et dispositifs de droit commun relais s'ajuste en fonction des besoins exprimés par le jeune, et la famille, et de son degré d'autonomie. Il s'agit alors soit de l'informer, de l'orienter voire de l'accompagner. Les professionnels chargés d'assurer ce passage de relais varient en fonction des besoins exprimés par le jeune et/ou la famille. Il peut s'envisager des interventions de multiples professionnels (éducateurs, pédagogues, assistantes sociales, cadres...)</p> <p>Lors d'une fin d'accompagnement, l'ITEP</p>	<p>Le sentiment de rupture que peuvent vivre les jeunes doit nous amener à penser un accompagnement physique et systématique vers des institutions relais quand cela est possible et en fonction de leur problématique, de l'évaluation des appréhensions et aptitudes des jeunes à vivre les situations de changements. Cet accompagnement physique se veut rassurant et doit pouvoir faciliter la mise en place de cette nouvelle relation. Cette précaution doit aussi être tournée vers les représentants légaux lesquels vont s'inscrire d'une façon ou d'une autre dans l'accompagnement au changement et/ou doivent être accompagnés dans une situation de changement qui impacte les modalités relationnelles avec le jeune et de nouveaux professionnels.</p> <p>Il y a à anticiper les effets probables de l'effectivité de cette fin d'accompagnement et de la place qu'auront à jouer les partenaires restant positionnés sur leurs interventions ou les professionnels avec lesquels des relais se sont construits ou se construisent.</p>

<p>favorise la création de liens entre le jeune et l'extérieur. Il s'agit d'établir un relais avec les institutions qui seront amenées à accueillir le jeune ou avec les dispositifs de droit commun. L'objectif est de favoriser une relation entre le jeune et les professionnels du nouveau dispositif proposé.</p> <p>Le passage de relai suppose aussi d'informer les partenaires de la fin de prise en charge.</p>	<p>Lorsque des relais ne peuvent pas s'installer, notamment dans les cas où le projet n'a pas pu se construire de façon satisfaisante, des coordonnées de lieux ressources sont transmises aux familles de façon à ne pas les laisser démunies si elles ont besoin d'une aide à plus ou moins long terme après la fin de la prise en charge.</p> <p>Dans le cas d'un jeune accueilli dans une structure au titre de la protection de l'enfance, les professionnels ont à envisager l'absence d'étayage soignant quand seul l'ITEP intervient sur ce registre de l'accompagnement.</p> <p>Création d'un outil répertoriant les différents partenaires et/ou réseaux en fonction de leurs spécificités (scolarité, médico-social, formation-insertion, etc.) vers lesquels le jeune choisira de s'orienter.</p>
--	---

Lorsque la fin de l'accompagnement est actée, les jeunes et leur famille ne sont pas sans lien avec l'institution, s'ils le souhaitent. L'ITEP reste un lieu ressource au moyen du service de suite qu'il propose. Cette intervention peut prendre diverses formes : orientations vers les services adaptés aux besoins et demandes du jeune, accompagnement dans les démarches à réaliser, accompagnements physiques, etc... Les actions du service de suite sont variées et pensées singulièrement en fonction de la demande adressée par le jeune ou sa famille. Le service de suite est donc un dispositif global lequel s'adapte à la spécificité de chaque situation.

Le service de suite	Projet
<p><u>La proposition du service de suite :</u></p> <p>Le service de suite est proposé à tous les jeunes dont l'accompagnement s'est arrêté. Il est proposé pour une durée de trois années à compter de la fin de l'accueil et de l'information transmise à la CDAPH.</p> <p>L'orientation retenue par l'institution est de ne pas prendre contact avec le jeune afin de respecter le droit à son intimité et au refus de nous solliciter ou de nous</p>	<p>Présenter le service de suite dès les premiers rendez-vous d'admission et du rappel des droits qui sont ceux des bénéficiaires dans le cadre de la mesure de compensation. Le droit au service de suite doit également être présenté et/ou</p>

<p>informer de ses évolutions.</p> <p>Le service de suite est présenté au mineur et à ses représentants légaux, au jeune majeur, quand la fin de prise en charge est envisagée. Cette présentation se pose dans le cadre d'un entretien préalable à la fin de l'accueil du jeune. Cet entretien peut être doublé d'un courrier ou le courrier se substitue à l'entretien quand il ne peut avoir lieu (sur refus du jeune, des représentants légaux, sur impossibilité, etc.).</p>	<p>rappelé dans le cadre de la demande de renouvellement, dans le cadre de l'élaboration des avenants au contrat de séjour...</p> <p>Il apparaît nécessaire pour l'institution de travailler des supports suffisamment repérants qui permettent au jeune de pouvoir s'adresser à l'ITEP si besoin mais surtout qui témoignent également de tous les relais possibles le concernant.</p>
---	---

Chapitre 2 : L'interdisciplinarité

La notion d'interdisciplinarité renvoie au soutien d'un cadre conceptuel créateur d'une discipline nouvelle par la mise en synergies de disciplines différentes.

L'établissement est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'une approche interdisciplinaire soutenue par une équipe pluridisciplinaire. Cet engagement se décline sous la forme d'organisations spécifiques :

1 - *L'espace « tempo »*

L'espace Tempo a été mis en place en 2011 et représente désormais le cœur du dispositif de l'ITEP. Il s'agit d'un espace d'accueil de journée destiné à accompagner les jeunes dans leurs moments de difficulté ou de repérage dans leur emploi du temps. Cet espace est pris en charge par des professionnels de plusieurs disciplines qui conjuguent leurs approches pour étudier les adaptations les plus favorables à l'accueil personnalisé de chaque jeune : Nouvelles propositions pédagogiques ou éducatives, offres d'entretiens en duo ou en trio, temps de pause, accompagnement à l'extérieur...

On repère une disposition psychique singulière de la population accueillie au regard de la question de la temporalité. Celle-ci ne pouvant en effet être supportée par le sujet. A la fois synonyme de « maintenant, à l'instant même, tout de suite » quant à leurs demandes diverses, où tout semble être une question d'urgence, qui se hurle, se tempête, se cogne au travers des couloirs de l'institution, tant il leur est impérieux de satisfaire un narcissisme souffrant de besoins primaires non comblés, qui les tiraille et les menace à tout instant. Mais c'est aussi une temporalité synonyme de fuite, de fugue sitôt que le sujet se sent trop appelé, attendu dans une demande ressentie comme trop exigeante, face à un autre qui peut être vécu comme trop insistant et dont les contours sont incertains quant à ses intentions. Dans un troisième temps, Tempo est aussi le lieu de recherche de l'apaisement, « du temps de non faire », où certains peuvent trouver refuge et s'endormir...

Les jeunes peuvent être amenés à s'extraire, voire à se soustraire provisoirement de l'organisation prévue pour et avec eux. Il s'agit en effet pour ces adolescents de questionner leur attachement à la parole de l'adulte dans ce qu'elle fait cadre, à y trouver leur place, où la pathologie du lien est notoire. Il faut y voir là, la traduction d'un parcours, d'une histoire qui s'est écrite dans la dialectique de la discontinuité et de la rupture. En effet, il semble que la majorité, si ce n'est l'intégralité de nos usagers, présentent de larges failles autour de la question de la construction de leur unité psychique, cette unité qui fait contenance et permet l'éprouvé d'une continuité d'être. Les processus de subjectivation et du rapport à l'altérité sont compliqués, la notion d'empathie pas toujours définie, rendant les possibilités d'un vivre ensemble périlleuses. Par ailleurs, ces modalités psychiques se révèlent souvent rétives à tout cadre thérapeutique classique bien trop menaçant pour elles ; ce qui nécessite de structurer une offre adaptable et interdisciplinaire au quotidien passant par la mise en œuvre d'agencements originaux et créatifs, ainsi que le préconise les recommandations (ANAESM) définissant une exigence d'articulation et de complémentarité des interventions, de coordination des activités, de coopération et de cohésion des intervenants et une exigence de mise en perspective, de permanence (au sens d'absence de rupture) et de continuité des interventions.

L'espace tempo se définit comme un lieu transdisciplinaire de convergence des jeunes et des adultes avec à disposition des informations déposées et des outils supports, des « offres diverses ». Il se définit également comme un espace de transition entre des lieux de vie (domicile, internat) et les lieux d'apprentissages, thérapeutiques et éducatifs. Un espace d'alternative.

Tempo est conçu et pensé autour de l'accueil. Accueillir, dans le sens d'amasser vers soi, se faire hôte de ces jeunes en errance qui viennent voir s'il y a quelqu'un. A coup de fracas, de pleurs, de cris, de rire, de théâtre, autant de propulsions brutes qui n'ont de demande que d'avoir en face un réceptacle capable d'en faire quelque chose. Cette recherche de réceptacle n'est autre que celle de la contenance, répétition d'un infantile qui revient sur les devants de la scène en quête d'un accueil transformateur.

Si l'Espace Tempo travaille à soutenir cette fonction contenante, c'est par le biais de la pratique pluridisciplinaire que l'effet de contenu/contenant prend toute sa valeur au sein d'un processus mouvant et vivant. En effet, la spécificité des places de chacun au sein d'un lieu qui les rassemble autour de ce qui semble être une même tâche, engendre pourtant des combinaisons de rencontres et d'échanges sur plusieurs niveaux qui s'entremêlent, donnant alors au jeune des perspectives en relief dans ce qui n'était alors que platitude.

Autour du thérapeutique, si les jeunes peuvent peiner, voire refuser de s'inscrire dans une démarche de soins psychologiques dans un cadre classique, la rencontre peut néanmoins se faire par le biais de détours plus acceptables pour eux. Ainsi, les thérapeutes peuvent offrir un espace de conversation, où est soutenue la possibilité d'une parole singulière, afin que l'adolescent trouve des mots pour dire ce qui lui arrive, sa souffrance, ses questions, ses empêchements et ses inventions. A ce compte, les conditions matérielles peuvent varier (bureau, groupe, extérieur), faisant état d'une plasticité contenante du thérapeute dans son cadre, pour permettre au jeune d'accéder à une tiercéité. Il s'agit d'instaurer une relation triangulée avec les autres professionnels de l'institution, de permettre aux différents protagonistes de rester en lien, et ce, malgré les aléas, la forte mouvance pas toujours saisissable des jeunes, et de permettre du jeu dans les phases de rapprochement et de

différenciation que doit traverser l'adolescent.

Educateurs, Pédagogues, Psychologues, chacun dans leur savoir-faire, se relaient et tissent donc ensemble autour des débordements éventuels d'excitation assurant ainsi une sorte de pare-excitation. Il permet alors de transformer les débordements en courants pulsionnels plus organisés (par des buts, des objets...) et d'ouvrir des voies sur le champ de la représentation et de la symbolisation. Il s'agit de faire acte d'une présence respectueuse, d'authentifier par la parole ce qui se découvre ; d'être attentif aux efforts faits par l'adolescent pour traduire ce qui le traverse. Travailler donc en pluridisciplinaire à s'intéresser, se questionner autour des solutions qu'il met en œuvre, aux points d'impasse pour lesquels nous devons, en l'accompagnant, l'aider à se séparer.

L'espace Tempo tente ainsi de préserver du déchaînement, agi comme être le réceptacle de celui-ci. Certains adolescents pourront y adresser l'aigu de leur souffrance.

Ce lieu participe de l'instauration d'un sentiment de sécurité interne. Il peut venir suppléer des défenses défailtantes ou tout au moins fragilisées en offrant une présence tierce, une suppléance, une fonction contenante auxiliaire, transitoire. Ce dispositif peut endiguer ce dont les jeunes se délestent d'éléments impensés, inassimilables.

Il s'agit de mettre au travail une réponse institutionnelle cohérente, de croiser les éclairages et de créer une dynamique soignante globale en incluant les cliniques thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Les intervenants (psychologues, éducateurs et pédagogues) de l'espace Tempo se situent particulièrement dans une participation dynamique conjointe auprès des jeunes qui contribue à la recherche d'alternatives communes aux situations de rupture, d'errance, d'isolement, de crise.

L'inventivité et la créativité de chaque intervenant est requise ; l'accent est mis sur l'inter-responsabilité et la construction collégiale d'une pratique clinique du quotidien.

L'espace Tempo constitue un espace physique et psychique où chacun des intervenants peut se faire le partenaire d'un lien. Les troubles présentés par les adolescents sont sensibles à la nature de l'Autre qui interagit avec lui. Cet Autre dès lors peut être constitué par l'ambiance ou l'atmosphère de l'institution. Pour cela, Il y a lieu de veiller aux conditions d'accueil afin de faciliter la rencontre avec les adolescents et de leur permettre de s'appuyer sur le dispositif soignant.

1-1 Les caractéristiques de l'espace Tempo

- Un lieu occupé de façon pluridisciplinaire (TEP) et accueillant fait fonction de « plateforme de coordination » pour l'offre de journée, il est suffisamment occupé, habité, par des équipes pluridisciplinaires organisées en roulement pour proposer accompagnement, information, orientation, accueil dans les différentes offres proposées en interne comme en externe.
- Il est par ailleurs un lieu repère qui est susceptible de proposer des offres transversales en soirée, dans les intervalles propices aux débordements, notamment autour des repas et du coucher.
- Il fait fonction de repère pour les jeunes et les équipes.
- l'équipe pluridisciplinaire tempo de la journée y tient chaque matin sa réunion de coordination
- Un psychologue est spécifiquement affecté à une intervention dans cet espace.
- Ce lieu est ouvert, au propre comme au figuré, il est facile d'y accéder, d'y circuler, comme de s'en extraire.
- Il est le lieu habituel où les équipes se retrouvent lorsqu'elles ne sont pas à l'extérieur ou en prise en charge.

1-2 Organisation et fonctionnement de l'espace « TEMPO »

Un espace d'affichage consacré aux informations relatives :

- aux activités coordonnées,
- au café tempo,
- aux activités pédagogiques de l'institution,
- aux professionnels qui interviennent sur l'espace tempo durant la journée ainsi qu'aux professionnels présents sur les unités de vie ; voire une planification hebdomadaire,
- aux modifications d'organisation en fonction de l'absence d'enseignants,
- aux horaires de repas ainsi qu'aux menus,
- au Groupe d'Expression Vie Sociale
- aux activités et productions de l'ensemble des services de Château Sage (exposition photos, etc.).

Ces informations doivent contribuer à l'orientation des jeunes vers les espaces pédagogiques, les offres de prises en charge coordonnées, comme elles doivent leur permettre de mieux appréhender le fonctionnement de l'institution. Cet accès à l'information doit également favoriser la participation des jeunes à la vie institutionnelle et l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté.

Aucune information sur l'aménagement des offres d'accueils et des offres pédagogiques singulières des jeunes n'a vocation à être affichée dans cette salle. Néanmoins les emplois du temps des jeunes sont accessibles aux professionnels.

Les professionnels intervenants sur l'espace tempo se relayant, les bureaux qui s'y trouvent ne sont pas dédiés. Par sa situation dans les locaux attribués à l'espace tempo cette salle permet aux professionnels de se trouver physiquement au cœur du dispositif, favorise une nécessaire vigilance et une présence au bénéfice des jeunes se trouvant dans l'espace d'accueil et de repos/d'activité.

Une salle constitue un espace convivial (fauteuil, coin lecture, jeux de société...) permettant de proposer des accueils ponctuels, individuels ou en très petit collectif, aux jeunes qui temporairement ne peuvent intégrer les autres espaces pédagogiques et/ou demandent à s'en extraire.

2 - Les activités coordonnées

2-1 Définition et concepts de base

Les activités coordonnées correspondent à une des modalités déployées par l'établissement dans la mise en œuvre d'une approche interdisciplinaire conformément aux attendus du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005.

Les activités coordonnées, dans leur diversité, doivent prendre en compte la singularité des troubles, des personnes qui les portent et leur variabilité. Une des solutions consiste alors à faire un pas de côté, à se décaler, pour déstabiliser l'engagement dans le conflit, permettre au jeune de regarder ailleurs, vers d'autres points d'appui. Les dispositifs de médiation ont toute leur place dans cette ouverture à la tiercéité. Cela permet de jouer entre les phases de rapprochement et de différenciation. Les objets de médiation mettent l'adulte et l'adolescent au même niveau, côte à côte, l'un n'est pas en position plus haute que l'autre. Il permet de faire converger les regards et crée ainsi un partage d'intérêts.

Les activités coordonnées, comme l'Espace Tempo, sont en termes de dispositif, une adaptation et une réponse à la difficulté d'adhésion des jeunes aux espaces pédagogiques et thérapeutiques, elles favorisent la multiplicité des regards et des modes de compréhension sur les jeunes accueillis.

« Les médiations ne sont ni éducatives, ni pédagogiques ni thérapeutiques elles sont à visée éducative, thérapeutique, pédagogique. Nous proposons un dispositif pensé et nous travaillons la relation à l'autre et au groupe mais rien ne peut se faire sans l'implication, l'engagement du sujet à y être. Eduquer, soigner, enseigner, oui, si l'autre est partant, y trouve un intérêt psychique. Cette disponibilité, présence ou encore implication, n'est pas linéaire mais variable, c'est en cela qu'à des moments l'atelier aura des effets thérapeutique ou éducatif ou pédagogique pour le sujet et parfois au mieux occupationnel, au pire angoissant ou déstructurant. »¹

2-2 Les objectifs des activités coordonnées : Une réponse aux besoins des jeunes

Initialement les activités coordonnées sont nées d'une volonté des professionnels de s'organiser, toutes fonctions confondues, pour canaliser l'errance, les regroupements et l'effervescence des jeunes en travaillant sur la création d'une dynamique de groupe dans un cadre défini par un contexte, et pour proposer des activités qui répondent aux besoins des jeunes de se retrouver.

¹ Les cahiers de l'actif janvier-avril 2013

Pour cela l'équipe pédagogique d'abord, puis renforcée par l'équipe éducative et thérapeutique ensuite, a progressivement construit un choix diversifié d'activités dans l'institution ou à l'extérieur

Les objectifs ont donc évolué, ils sont plus larges mais plus ciblés selon l'activité.

Globalement et pour toutes les activités, on retiendra les intentions suivantes :

- s'appuyer sur la curiosité des jeunes et leurs intérêts pour leur permettre de découvrir et de faire de nouvelles expériences
- leur permettre de se découvrir, eux-mêmes, dans la relation,
- élargir les offres et les possibles, sortir de l'ITEP,
- soutenir une remobilisation de certains jeunes sur de nouvelles activités ou sur une durée,
- les amener à un objectif de façon détournée et acceptable pour eux, prendre du plaisir,
- créer un support de plus pour favoriser le lien, la rencontre avec certaines fonctions,
- voir le jeune évoluer différemment, dans un cadre différent, où les positions sont moins « hiérarchisées », et où le jeune se sent moins dépendant du savoir de l'adulte,
- intégration dans un environnement urbain ou naturel
- accompagner le processus de penser de chacun, lorsqu'il est inhibé et/ou empêché,
- favoriser l'apaisement, le respect.

2-3 L'organisation : un ajustement entre indication et adaptation

Face à la discontinuité de l'expression des troubles, il nous faut envisager la manière dont nous pouvons faire continuité pour créer un point d'appui pour les jeunes. C'est pourquoi les activités coordonnées sont volontairement différenciées et organisées de façon à retenir deux critères qui puissent répondre aux besoins et aux positionnements du jeune et ses variabilités :

- La composition du groupe

Les activités où la composition du groupe est définie : la liste des participants est réfléchi en interdisciplinaire selon des indications rattachées au projet du jeune et de son cheminement dans l'institution. De plus, il s'agit pour ces jeunes de s'inscrire sur une durée déterminée à l'avance (par exemple de septembre à toussaint, candie : 4 séances...). Le projet est présenté en amont aux jeunes concernés par les porteurs du projet afin de recueillir leur adhésion avant le démarrage.

Ce type d'activité permet, une fois la dynamique de groupe installé, une progression et des acquisitions de compétence. Ces groupes sont en général fermés, ils commencent avec la constitution du groupe et s'interrompent avec sa dissolution. La formation groupale malmène l'individualité du sujet. Dans un premier temps, le sujet s'efface au profit de la masse et se fond dans un tout.

Certaines étapes ont pu être mises en évidence :

- Un premier temps : une période initiale se caractérise par un renoncement d'identité singulière au profit d'une identité groupale. Une attaque du narcissisme du sujet a lieu et les processus d'individuation sont mis à mal. Cette phase est un temps régressif, les angoisses psychotiques sont réactivées suscitant des attitudes défensives.
- Deuxième temps : appropriation individuelle de l'objet de médiation dont l'usage limite le déploiement des phantasmes archaïques.
- Troisième temps : difficulté à faire ensemble, c'est-à-dire à s'autoriser à faire sous le regard ou avec les autres.
- Quatrième temps : le groupe constitué permet le déploiement d'un espace de co-pensée incluant les intervenants. L'objet de médiation devient alors comme un objet transitionnel qui peut être pris ou délaissé à son gré. L'illusion groupale permet au groupe de devenir un lieu de restauration narcissique. Le but visé par ces groupes est un travail portant sur le réaménagement des conflits internes »².

Ces étapes se retrouvent sur plusieurs activités mais les phases peuvent être plus ou moins longues et prononcées selon la médiation utilisée.

Les activités où la composition du groupe est ouverte : Cela implique que la composition est laissée à l'intérêt de chaque jeune à chaque fois que l'activité a lieu. Cette fonctionnalité permet à certains des jeunes de s'inscrire dans une activité en fonction des pairs qui y participent. « Ils se choisissent ». Cela répond en partie à leur besoin de « groupage immédiat » selon les affinités du moment, mais cela permet également de leur donner la possibilité de réguler la difficile question du lien à l'autre et leurs relations conflictuelles. Pour certains d'entre eux cette question est essentielle à certains moments. Chaque jeune participe ainsi à l'existence d'un groupe choisi et non subi. On peut ainsi dire que l'indication de ce type d'activité est l'ouverture, néanmoins des indications pour une liste de jeunes sont pensées en amont et un temps de présentation en individuel est mis en place pour susciter l'intérêt et l'adhésion des jeunes pressentis au départ.

« L'objet de la médiation soutient d'abord le cadre sur lequel les projections des adultes vont pouvoir s'effectuer avant même que les adolescents y soient admis. L'espace de co-pensée débute par la représentation d'une adéquation possible entre le projet de l'atelier et ce qu'on perçoit du jeune. Si la capacité à se représenter les besoins de l'autre reste nécessaire pour engager un atelier avec objet de médiation, pour autant celle-ci doit rester souple, malléable et adaptable. »³ Ces lieux et activités sont des ancrages, des repères où certains jeunes peuvent se rattacher, se poser, même sur un temps court. Chaque adolescent est convié à s'activer ou, s'il le refuse, il est convié à observer l'activité des autres. Il est soumis aux règles habituelles de respect du lieu, de l'activité, du travail de l'autre et des personnes. Peu à peu le partage de l'activité fédère le groupe et le constitue.

² Ces adolescents qui évitent de penser » de N. Catheline et D. Marcelli 2011.

³ Ces adolescents qui évitent de penser » de N. Catheline et D. Marcelli 2011

Pour compenser une dynamique de groupe imprévue, il est alors important que l'activité soit bien préparée et organisée afin que des paramètres extérieurs ne déstabilisent pas l'activité (exemple : agressivité montante en cas d'attente).

- L'intérieur et l'extérieur

Des activités dans les locaux de l'institution ouverts toujours sur le même créneau horaire (principalement le vendredi matin) quelque soient la fréquentation et permettant des allers retours des jeunes.

Des activités s'organisant sur l'extérieur et permettant aux jeunes de sortir de l'ITEP. Au niveau de la dynamique de groupe, un travail très intéressant se développe car les jeunes sont amenés à expérimenter de nouvelles aptitudes dans un contexte extérieur nouveau pour eux et parfois inquiétant, ainsi cela peut permettre de développer des capacités d'entraide peu existantes par ailleurs dans l'institution. D'autre part, cela permet d'expérimenter des lieux ou des activités où les jeunes comme les adultes sont au même niveau. C'est différent de la classe ou de l'atelier, où l'encadrant apporte un savoir qu'il connaît (rapport asymétrique). Dans ces sorties-là, le rapport est symétrique puisque personne ne sait comment ça va se passer et ce qui va se faire. De plus, les activités se déroulant hors du cadre institutionnel amènent les jeunes à se conformer aux codes sociaux et les oblige à prendre sur eux.

Plusieurs types d'activités coordonnées sont proposés, avec des médiations différentes :

- culturelles (sorties culturelles, cinéma, musique, musée, théâtre en tant que spectateur ...),
- médiation corporelle (randonnée, escalade, séjour extrême, spéléo, canyoning, cirque,...),
- médiations créatrices ou expressives, (théâtre en tant qu'acteur, rallye photo, journal, ...).

Ainsi, c'est la richesse et les changements des offres (supports d'activités), couplées à la permanence de propositions, qui permet que les activités coordonnées soient une réponse adaptée aux besoins des jeunes que nous accueillons.

2-4 Des moyens vastes et variés soumis à une évaluation régulière

Les activités coordonnées correspondent aux aptitudes et envies de chaque professionnel qui s'y inscrit, car la façon dont l'adulte porte le support est important pour impulser une bonne dynamique au groupe. Elles sont toujours réalisées en binôme (au minimum) et élaborées dans un cadre pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas d'activité qui aurait un caractère dominant: thérapeutique, éducatif ou pédagogique quel que soit l'appartenance disciplinaire des porteurs du projet, ce qui n'empêche pas d'en tirer profit par ailleurs.

Dans certains cas, lorsqu'on a besoin d'un apport de technique, de compétences, d'une ouverture enrichissante ou pour assurer des activités réglementées, il est fait appel à un intervenant extérieur pour co-animer.

L'offre des vendredis matins est organisée uniquement sur des activités coordonnées mais d'autres ont lieu à tout moment de la semaine ou de la journée (y compris soirée) Leur durée varie (entre 4 séances, 1 mois, 1 trimestre, 1 année). Une évaluation est réalisée au minimum à la fin de l'activité, voire en milieu si la durée est importante ou si l'activité rencontre des difficultés. Des temps de travail en réunion de coordination interdisciplinaire dans le courant de l'année, permettent de soutenir ces projets et de réadapter les dispositifs si nécessaire.

3 - Professionnels et compétences mobilisées

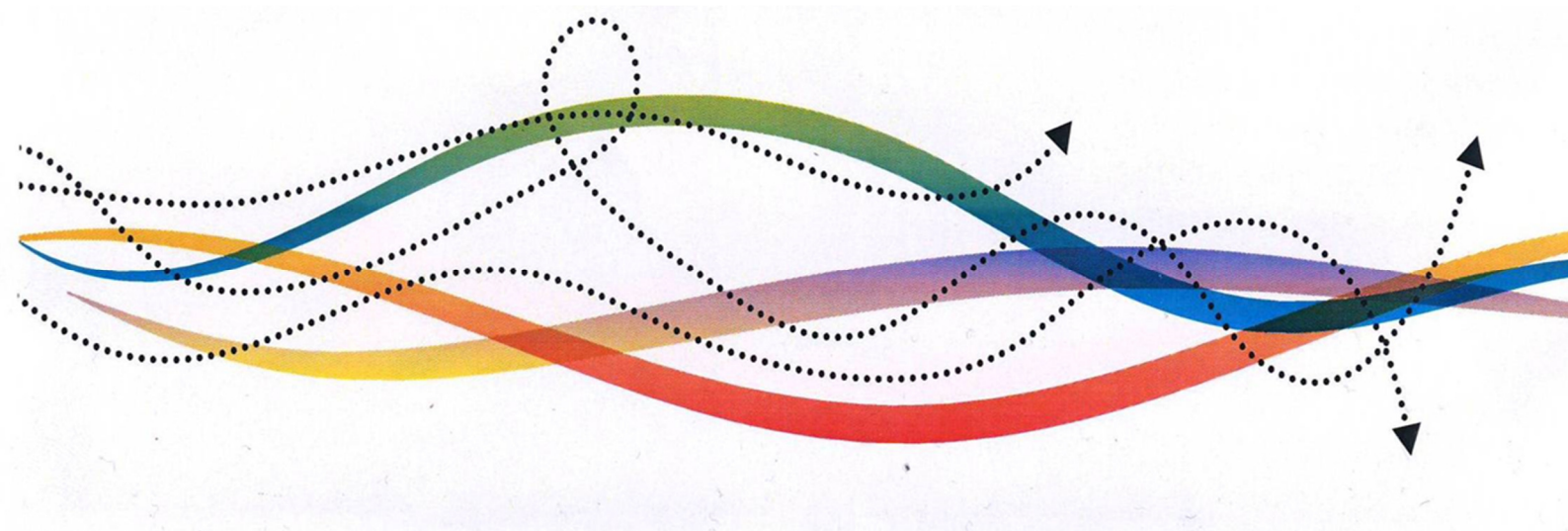
Certaines compétences transversales sont recherchées lors des divers recrutements et seront renforcées avec l'appui des différents dispositifs de formation.

Les compétences que l'établissement cherche à mobiliser sont des capacités à :

- accueillir le jeune tel qu'il est avec l'ensemble de ses difficultés et de son parcours,
- tisser une relation d'accompagnement qui ne se décrète pas et qu'il va falloir construire pas à pas,
- travailler à plusieurs à l'intérieur et au-delà des murs de l'Institut,
- s'impliquer dans des propositions et le partage d'activités et de médiations innovantes.

Ces compétences seront mises en œuvre de façon complémentaire par la diversité des champs professionnels qui constituent ainsi le premier support du dispositif institutionnel d'accompagnement des usagers.

CONCLUSION :
LE DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION DANS LES CINQ ANNEES.



L'établissement souhaite rester positionné sur la prise en charge des difficultés les plus saillantes présentées par les adolescents du territoire en se dégageant de toute posture ségrégative, tout en s'engageant sur la durée et la continuité.

Cette politique nécessite le développement et l'adaptation permanente des services aux besoins présentés par ces usagers en rupture totale ou partielle avec les dispositifs de droit commun, sociaux, médico-sociaux, sanitaires.

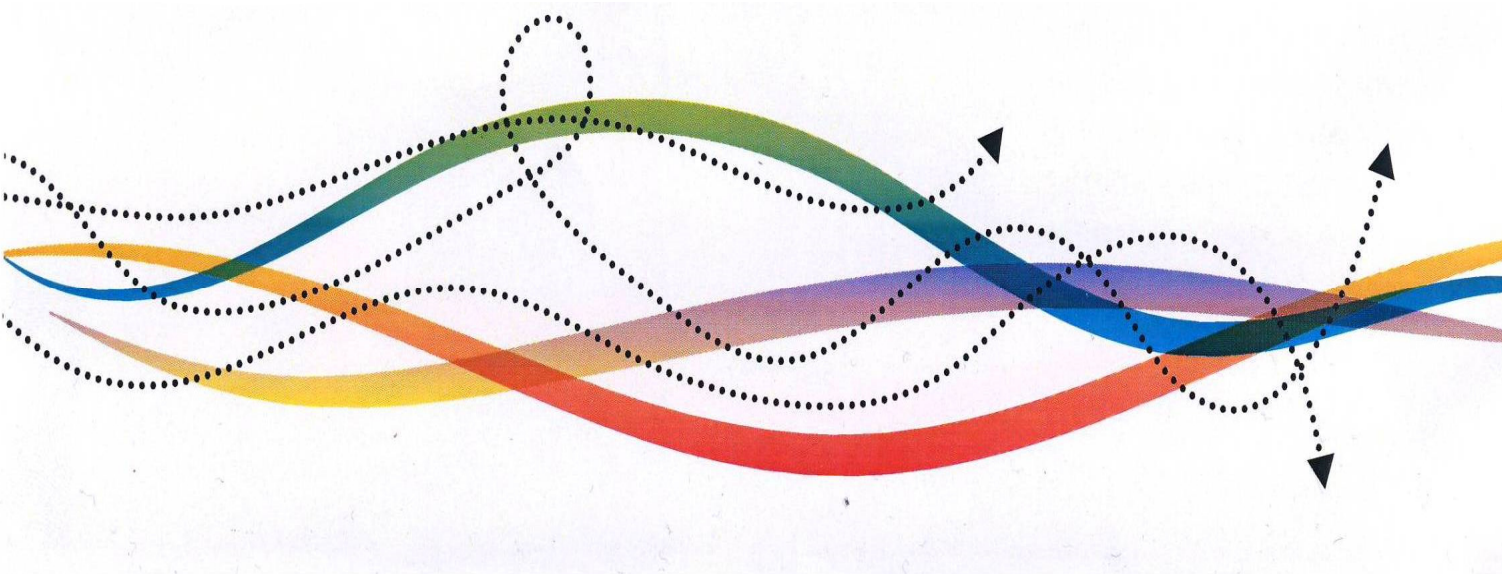
Dans cette perspective les axes stratégiques à développer dans les 5 ans à venir pour l'établissement sont articulés autour de la refondation du concept d'institution en s'appuyant sur la mise en œuvre de la notion de dispositif ITEP.

Les axes d'améliorations issus de la démarche d'évaluation interne et externe constituent par ailleurs le support principal des ajustements et des évolutions entreprises.

Une réactualisation annuelle du projet est envisagée dans ce cadre.

Durant la période, le projet de mise en conformité de l'établissement avec les normes en matière d'accessibilité devrait être achevé.

ANNEXES



SOMMAIRE

- Plans de l'établissementAnnexe 1
- Grille d'évaluation interneAnnexe 2
- La démarche d'amélioration continue de la qualité et d'évaluation interneAnnexe 3
- Règlement FonctionnementAnnexe 4
- Livret d'AccueilAnnexe 5
- Contrat de séjour et Document Individuel de Prise Charge.....Annexe 6
- OrganigrammesAnnexe 7